



adm 54
association des maires
de meurthe-et-moselle



GUIDE DES ORGANISMES CONSEILS DE L'ÉLU

Logos of member organizations and institutions:

- AC2M, ACP, ADEME, Adeval, ADMR, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, ADIL DE MEURTHE ET-MOSELLE, Agence nationale de l'habitat, Agence nationale de la sécurité des médicaments, Agence de l'eau Rhin-Meuse, AGAPE, ale, ALMA, anacej, Archives départementales, Association Prévention Routière, BnF, brgm, BTP 54, Cada, Allocations Familiales, Carrefour des Pays Lorrains, Carsat, CAUE, Chambre de Commerce et d'Industrie, Cour des Comptes, city 54, Meurthe & Moselle, AGRICULTURES & TERRITOIRES, Chambre des notaires, Groupe Sachin - China Service, CNAS, Cnpt, CNIL, cni, Communauté Forestière, CPN, CREPS DE LORRAINE, INFORMATION JEUNESSE LORRAINE, CRISTEEL, LE DÉFENSEUR DES DROITS, DIR Est, epfl, ERDF, FFRand, FFM, FONDATION ENMNS, FONPEL, FONPATRIMOINE, GEMA, Gites de France, gna, GrDF, Caisse des Dépôts, ina, INERIS, INFO ÉNERGIE LORRAINE, inpi, Insee, ircantec, LPO, AGIR pour la BIODIVERSITÉ, LQEMDPH, mmh, Mission Risques Naturels, msa, NANCY CHAMPENOUX, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, OFII, ONEMA, Office National des Forêts, Ordre des Architectes, Parc naturel régional de Lorraine, prim.net, PROFESSION SPORT 54, République Française, RTE, sacem, safer, ScoT Nord 54, ScoT Sud 54, S.D.A.A. 54, SDE 54, slh, S.P.A. Lorraine, snvel, Solorem, Tribunal Administratif de Nancy, Maf 54, UNR, urpf.

EDITION 2014



ADM 54

ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Créée en 1954, l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, relais départemental de l'association des maires de France, est une force de proposition, de médiation et d'interpellation à l'écoute et au service de tous les maires pour défendre et promouvoir les intérêts des 594 maires du département et des 27 structures intercommunales à fiscalité propre.

L'association des maires de Meurthe-et-Moselle fête également en 2014 le 20^e anniversaire de son agrément pour la formation des élus locaux, délivré par le ministère de l'Intérieur ; elle est le seul organisme du département à être agréé pour cette formation adaptée des élus.

L'association des maires comprend aussi :

- un « conseil juridique » qui répond annuellement à plus de 4 000 interrogations des maires et présidents d'intercommunalité, avec une mission spécifique pour aider les communes à être en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées.
- un « conseil informatique » qui met à disposition des élus et secrétaires de mairie des outils de gestion communale innovants et performants, avec une aide particulière pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et la dématérialisation des marchés publics.
- et une « mission multimédia », en charge notamment du site Internet de l'Association et des communes, avec la charte de nommage : www.nomdelacommune.mairie.com

**Parce que le plus beau des mandats
mérite le meilleur des services.**

ASSOCIATION DES MAIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Site Sadoul - 80, boulevard Maréchal Foch

CS 11045 - 54522 LAXOU Cedex

Tél. : 03 83 28 54 00 - Fax : 03 83 28 96 96

Mél. : direction@adm54.asso.fr - Internet : www.adm54.asso.fr

LE GUIDE

Il ne vise pas l'exhaustivité mais présente un panel des principaux organismes qui pourront apporter à l'élu conseils techniques, avis, références, partages d'expériences et, d'une manière générale, un soutien dans les actions entreprises par la commune ou l'intercommunalité.

L'ordre de présentation est alphabétique. Les sommaires pages suivantes apportent un classement thématique et une synthèse alphabétique.

Ce guide peut être complété par l'annuaire administratif de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, consultable sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/index.php>

Toutes modifications intervenant après l'impression de ce guide seront effectuées sur sa version dématérialisée disponible en ligne sur notre site internet à l'adresse :

www.adm54.asso.fr, rubrique « Nos publications ».

N'hésitez pas à nous faire part de vos compléments afin d'améliorer ces documents. Merci de nous indiquer également les mises à jour par mail à assistante@adm54.asso.fr

Des emplacements ont été prévus afin que vous puissiez noter vos propres références.

SOMMAIRE

LES INCONTOURNABLES

Association des maires de Meurthe-et-Moselle	2 ^e de couv
Conseil général de Meurthe-et-Moselle	28
Conseil régional de Lorraine	29
Préfecture	53

AFFAIRES SOCIALES / SANTÉ

Agence Régionale de Santé de Lorraine	10
Aide à domicile en milieu rural	12
Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées	12
Caisse d'Allocations Familiales	18
Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail	18
Centre Psychothérapique de Nancy	21
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle	31
Fonds de Pension des élus Locaux	40
Grand Nancy Aide aux Victimes	42
Institution de Retraite Compl. des Agents Non Titulaires de l'Etat, des Collect. publiques et de leurs établissements	44
Maison Départementale des Personnes Handicapées	46
Mutualité Sociale Agricole	48
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration	49
Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle	63

ANIMAUX / AGRICULTURE / FORÊT

Association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle	13
Association des Piégeurs Agréés de Meurthe-et-Moselle	16
Chambre Départementale d'Agriculture	22
Chenil du Jolibois (Syndicat intercommunal à vocation unique)	25
Chenil Service - Groupe SACPA	25
Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle	34
Fédération des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle	38
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle	39
Ligue de protection des oiseaux	45
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	49
Office National des Forêts	50
Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	57
Société Lorraine de Protection des Animaux	59
Syndicat national des Vétérinaires d'Exercice Libéral	61

COMMUNICATION

Bibliothèques (BmN / BNF)	17
Commission d'Accès aux Documents Administratifs	26
Commission Nationale Informatique et libertés	26
Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense	30
Institut National de l'Audiovisuel	43
Service Départemental de l'Information Générale	56

CULTURE / PATRIMOINE

Agence Culturelle Meurthe-et-Moselle	8
Archives Départementales	13
Direction Régionale des Affaires Culturelles	35
Fondation du Patrimoine	40
Ordre national du Mérite	51
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	57
Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique	57

ECONOMIE / FINANCES

Agence de Développement du Sud Nancéen	8
Agence de Services et de Paiement	11
Association des Comptables Publics	14
Caisse des Dépôts	18
Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle	32
Direction Départementale de la Protection des Populations	33
Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (Lorraine)	34
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	44

EDUCATION / JEUNESSE & SPORTS

Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes	14
Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine	21
Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives	22
Direction des Services Départementaux de l'éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle	31
Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport	38
Profession Sport 54	54
Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz	55

ENERGIE

Agence Locale de l'Energie du Grand Nancy	9
Electricité Réseau Distribution France	37
Gaz Réseau Distribution France	41
Médiateur national de l'énergie	47
Réseau de Transport d'Electricité	55
Syndicat Départemental d'Electricité	59

ENVIRONNEMENT

Agence de l'Eau Rhin-Meuse	9
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	9
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Nancy Champenoux	21
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Lorraine	36
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	49
Parc naturel régional de Lorraine	52
Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome	59
Voies Navigables de France	64

EUROPE

Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe	14
Carrefour des Pays Lorrains	19
Centre Régional Inter-associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens en Lorraine	22
Secrétariat Général des Affaires Régionales	56

INDUSTRIE / COMMERCE / ARTISANAT

Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle	23
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle	23
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	35
Institut National de la Propriété Industrielle	43
Renouveau Villages	55

JUSTICE

Association Nancéienne pour un Nouvel Espace social	15
Chambre Départementale des Huissiers de Justice	24
Chambre des Notaires	24
Chambre régionale des comptes	25
Conciliateurs	27
Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Meurthe-et-Moselle	28
Cour administrative d'appel	29
Défenseur des droits	30
Direction Territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges	36
Grand Nancy Aide aux Victimes	42
Maisons de la Justice et du Droit	46
Ordre des Avocats	50
Tribunal administratif	62
Tribunal de Grande Instance de Nancy	62

LOGEMENT

Agence Nationale de l'Habitat	10
Association Départementale d'Information sur le Logement	15
Batigère	17
Centre d'amélioration du logement	19
Confédération Nationale du Logement	27
Est Habitat Construction	37
Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe-et-Moselle	38
Meurthe-et-Moselle Habitat	47
SPL Grand Nancy Habitat	58
Société Lorraine d'Habitat	58
Union Nationale de la Propriété Immobilière de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges	63

SECOURS / INCENDIE / ASSURANCES / RISQUES

Association française pour la prévention des catastrophes naturelles	16
Association Départementale de la Protection Civile	16
Bureau de Recherches Géologiques et Minières	17
Fédération française des sociétés d'assurances	39
Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances	42
Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques	43
Prévention des Risques Majeurs	54
Service Départemental d'Incendie et de Secours	56

SÉCURITÉ / TRANSPORTS

Direction Départementale de la Police aux Frontières	33
Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle	33
Direction Interdépartementale des Routes de l'Est	35
Groupement de Gendarmerie Nationale de Meurthe-et-Moselle	42
Prévention Routière	53

TOURISME

Fédération Française de la Randonnée Pédestre	39
Gîtes de France Meurthe-et-Moselle	41

TRAVAIL / EMPLOI / PERSONNEL

Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes	15
Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle	20
Centre National de la Fonction Publique Territoriale	20
Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales	26
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	35
Missions Locales	48
Pôle Emploi	52
Syndicat des Directeurs Généraux de Services	60
Syndicat National des Secrétaires de Mairies	61
Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales	63

URBANISME

Agence de Développement du Val de Lorraine	8
Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne	11
Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord	12
Centre d'amélioration du logement	19
Chambre départementale des Géomètres de Meurthe-et-Moselle	24
Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	27
Établissement Public Foncier de Lorraine	37
Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe-et-Moselle	38
Lorraine Qualité Environnement	45
Ordre des Architectes	50
Société Lorraine d'Economie Mixte d'Aménagement Urbain	58
Syndicat Mixte du SCoT Sud 54	60
Syndicat Mixte du SCoT Nord 54	60

SOMMAIRE

AC2M (Agence Culturelle Meurthe-et-Moselle)	8
ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)	9
ADEVAL (Agence de Développement du Val de Lorraine)	8
ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement)	15
ADMR (Aide à domicile en milieu rural)	12
ADSN (Agence de Développement du Sud Nancéien)	8
ADUAN (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire urbaine Nancéienne)	11
AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)	14
AFPFA (Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes)	15
AGAPE (Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord)	12
Agriculture (Chambre Départementale d'Agriculture)	22
ALE (Agence Locale de l'Energie du Grand Nancy)	9
ALMA (Allô Maltraitance des personnes âgées et/ou des personnes handicapées)	12
ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes)	14
ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)	10
ANNE (Association Nancéienne pour un Nouvel Espace social)	15
Architectes (Ordre des Architectes)	50
Architecture (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine)	57
Archives Départementales	13
ARS (Agence Régionale de Santé de Lorraine)	10
ASP (Agence de Services et de Paiement)	11
Assainissement (Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome)	59
Assurances (Fédération française des sociétés d'assurances)	39
Assurances (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances)	42
Avocats (Ordre des Avocats)	50
Batigère	17
Bibliothèques (BmN / BNF)	17
BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)	17
CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)	26
CAF (Caisse d'Allocations Familiales)	18
Caisse des Dépôts	18
CAL (Centre d'amélioration du logement)	19
Carrefour des Pays Lorrains	19
CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail)	18
Cat nat (Association française pour la prévention des catastrophes naturelles)	16
CAUE (Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)	27
CCI 54 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle)	23
CDAD (Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Meurthe-et-Moselle)	28
CDG 54 (Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle)	20
Chasse (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)	49
Chasseurs (Fédération des Chasseurs de Meurthe-et-Moselle)	38
Chenil du Jolibois (Syndicat intercommunal à vocation unique)	25
Chenil Service - Groupe SACPA	25
CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales)	26
CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)	20

CNIL (Commission Nationale Informatique et libertés)	26
COFOR 54 (Association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle)	13
Comptables (Association des Comptables Publics)	14
Conciliateurs	27
Conseil général de Meurthe-et-Moselle	28
Conseil régional de Lorraine	29
Cour administrative d'appel	29
CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Nancy Champenoux)	21
CPN (Centre Psychothérapique de Nancy)	21
CRC (Chambre régionale des comptes)	25
CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives)	22
CRISTEEL (Centre Régional Inter-associatif de Soutien Technique aux Echanges Européens en Lorraine)	22
Défense (Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense)	30
Défenseur des droits	30
DGS (Syndicat des Directeurs Généraux de Services)	60
DIRECCTE (Dir. Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)	35
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Meurthe-et-Moselle	31
Direction Départementale de la Protection des Populations	33
Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle	32
Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle	34
Direction des Services Départementaux de l'éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle	31
Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (Lorraine)	34
DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)	35
DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement de Lorraine)	36
Eau (Agence de l'Eau Rhin-Meuse)	9
Eau (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)	49
EPFL (Établissement Public Foncier de Lorraine)	37
ERDF (Electricité Réseau Distribution France)	37
Fédération Départementale du Bâtiment et des Travaux Publics de Meurthe-et-Moselle	38
FONPEL (Fonds de Pension des élus Locaux)	40
Forêts (Office National des Forêts)	50
Gendarmerie (Groupement de Gendarmerie Nationale de Meurthe-et-Moselle)	42
Géomètres (Chambre départementale des Géomètres de Meurthe-et-Moselle)	24
Gîtes de France Meurthe-et-Moselle	41
Grand Nancy Aide aux Victimes	42
GRDF (Gaz Réseau Distribution France)	41
Habitat (Est Habitat Construction)	37
Habitat (Meurthe-et-Moselle Habitat)	47
Habitat (Société Lorraine d'Habitat)	58
Habitat (SPL Grand Nancy Habitat)	58
Handicapées (Maison Départementale des Personnes Handicapées)	46
Huissiers (Chambre Départementale des Huissiers de Justice)	24
Immigration (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)	49
INA (Institut National de l'Audiovisuel)	43
INERIS (Institut National de l'EnviRonnement Industriel et des RisqueS)	43
INPI (Institut National de la Propriété Industrielle)	43
INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques)	44
IRCANTEC (Instit. de Retraite Compl. des Agents Non Titul. de l'Etat, des Collect. publ. et de leurs établ.)	44
Jeunesse (Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine)	21
Logement (Confédération Nationale du Logement)	27

Lorraine Qualité Environnement	45
Maires (Association des maires de Meurthe-et-Moselle)	2 ^e de couv
Maisons de la Justice et du Droit	46
Médiateur national de l'énergie	47
Métiers (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle)	23
Missions Locales	48
MSA (Mutualité Sociale Agricole)	48
Notaires (Chambre des Notaires)	24
Oiseaux (Ligue de protection des oiseaux)	45
Ordre national du Mérite	51
Parc naturel régional de Lorraine	52
Patrimoine (Fondation du Patrimoine)	40
Pêche (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Meurthe-et-Moselle)	39
Piégeurs (Association des Piégeurs Agréés de Meurthe-et-Moselle)	16
Pôle Emploi	52
Police (Direction Départementale de la Police aux Frontières)	33
Préfecture	53
Prévention Routière	53
Propriété (Union Nationale de la Propriété Immobilière de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges)	63
Protection Civile (Association Départementale de la Protection Civile)	16
Protection jeunesse (Direction Territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse de 54, 55 et 88)	36
Randonnée (Fédération Française de la Randonnée Pédestre)	39
Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz	55
Renouveau Villages	55
Risques (Prévention des Risques Majeurs)	54
Routes (Direction Interdépartementale des Routes de l'Est)	35
RTE (Réseau de Transport d'Electricité)	55
SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique)	57
SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)	57
SCOT (Syndicat Mixte du SCoT Nord 54)	60
SCOT (Syndicat Mixte du SCoT Sud 54)	60
SDE 54 (Syndicat Départemental d'Electricité)	59
SDIG (Service Départemental de l'Information Générale)	56
SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	56
Secrétaires (Syndicat National des Secrétaires de Mairies)	61
Sécurité Publique (Direction Départementale de la Sécurité Publique de Meurthe-et-Moselle)	33
SGAR (Secrétariat Général des Affaires Régionales)	56
SLPA (Société Lorraine de Protection des Animaux)	59
SOLOREM (Société Lorraine d'Economie Mixte d'Aménagement Urbain)	58
Sport (Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport)	38
Sport (Profession Sport 54)	54
TGI (Tribunal de Grande Instance de Nancy)	62
Tribunal administratif	62
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de Meurthe-et-Moselle)	63
URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales)	63
Vétérinaires (Syndicat national des Vétérinaires d'Exercice Libéral)	61
Voies Navigables de France	64



AC2M

AGENCE CULTURELLE MEURTHE-ET-MOSELLE

L'AC2M ex ADDAM 54 (Association Départementale pour le Développement des Activités Musicales et Chorégraphiques de Meurthe-et-Moselle) est avant tout un lieu d'expertise au service du département et des collectivités du territoire. Sa connaissance du terrain s'appuie sur ses services d'informations, de conseils et d'aides aux projets en direction des artistes, des acteurs culturels et du grand public. Ces grands axes lui offrent une place centrale dans le secteur culturel meurthe-et-mosellan, et lui permettent d'animer et de piloter des réseaux de réflexions et d'échanges sur les pratiques artistiques. Ils se traduisent par la mise en place de formations, d'actions culturelles (notamment en direction de publics spécifiques) et, occasionnellement, de manifestations culturelles destinées à un public plus vaste.

AGENCE CULTURELLE MEURTHE-ET-MOSELLE

14 rue Louis Majorelle - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 94 51 69 - Fax : 03 83 94 51 62 - Mél. : info@ac2m.org - Internet : www.ac2m.org



ADSN

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU SUD NANCÉIEN

L'ADSN est une association loi 1901 créée en 1986. L'ADSN accompagne les compétences individuelles au service de la dynamique collective et contribue, par ses diverses missions, au développement de l'activité économique sur le territoire «Terres de Lorraine».

La pépinière d'entreprises de l'ADSN accueille, accompagne et suit toute personne ayant un projet de création, reprise et développement d'entreprise, quel que soit le secteur d'activité.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU SUD NANCÉIEN

Centre d'Affaires Ariane - 240, rue de Cumène - 54230 Neuves-Maisons

Tél. : 03 83 15 67 00 - Mél. : adsn54@wanadoo.fr - Internet : www.adsn54.org



ADEVAL

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU VAL DE LORRAINE

Association loi 1901 qui assure sur le Pays Val de Lorraine, le rôle d'une d'agence d'urbanisme.

L'ADEVAL propose :

- La définition d'études diagnostics en matière d'organisation urbaine et territoriale, de déplacements, de paysages, de tourisme, d'habitat... à différentes échelles spatiales (Pays, communautés de communes, communes, quartiers, îlots), et de scénarii de développement comprenant des propositions d'intervention.
- L'établissement de documents d'urbanisme comme les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).
- La réalisation d'études d'espaces publics, de projets urbains, de plans de paysages, de plans de circulation.

Dans ces cadres opérationnels, l'ADEVAL peut assurer un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maître d'œuvre.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU VAL DE LORRAINE

Franck DAILLY - Square Herzog - ZAC BAN la Dame - 54390 Frouard

Tél. : 03 83 49 42 22 - Mél. : contact@adeval.org - Internet : www.adeval.org



AERM

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

La mission d'une Agence de l'eau, établissement public du Ministère du Développement Durable, est de favoriser une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle peut soutenir financièrement les projets d'intérêt général des maîtres d'ouvrages publics et privés qui concourent à cette mission.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Route de Lessy - BP 30019 - 57161 MOULINS-LES-METZ

Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85 - Mél. : agence@eau-rhin-meuse.fr - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr



ADEME

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

34, avenue André Malraux - 57000 Metz - Tél. : 03 87 20 02 90 - Fax : 03 87 50 26 48

Mél. : ademe.lorraine@ademe.fr - Internet : www.lorraine.ademe.fr



ALE

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE DU GRAND NANCY

L'Agence Locale de l'Énergie du Grand Nancy est une association loi 1901 à but non lucratif ayant pour missions :

- l'information, le conseil et la sensibilisation sur les enjeux et les méthodes efficaces pour maîtriser l'énergie
- la promotion des énergies renouvelables
- la réalisation d'avis techniques préalables pour la construction de bâtiments ou de pré-diagnostic indépendants permettant l'aide à la décision
- l'accompagnement à la gestion du budget énergie et eau pour les communes adhérentes de moins de 10 000 habitants.

En plus de ses missions, l'ALE du Grand Nancy administre un Espace INFO-ÉNERGIE (EIE) qui s'attache à informer, conseiller et sensibiliser les particuliers de façon gratuite, neutre et objective sur tous les thèmes liés à l'énergie et l'environnement.

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE DU GRAND NANCY

Maison de l'Habitat et du Développement Durable - 10, place de la République - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 37 25 87 - Mél. : info@ale-grandnancy.fr - grandnancy@eie-lorraine.fr





AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT

L'ANAH est un établissement public créé en 1971 à vocation sociale. Présente dans chaque département, l'ANAH se positionne comme un partenaire des collectivités locales, notamment dans le cadre de dispositifs programmés.

Elle a pour missions :

- La mise en œuvre de la politique nationale de développement, de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements privés existants.
- L'assistance, l'étude ou la communication ayant pour objet d'améliorer la connaissance du parc privé existant.
- La réalisation d'observatoires sur l'habitat.
- Le versement de subventions aux propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et copropriétaires.

AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)

Place des Ducs de Bar - 54035 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 91 40 25 - Fax : 03 87 34 34 57 - Mél. : ca154@wanadoo.fr - Internet : www.anah.fr



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LORRAINE

L'ARS Lorraine est un établissement public autonome au niveau administratif et financier. Regroupant depuis avril 2010 d'anciennes structures traitant de la santé publique et de l'organisation des soins (DRASS, DDASS, ARH, URCAM...), elle assure une véritable coordination entre les services de l'Etat et l'Assurance Maladie. L'ARS met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires avec l'implantation de délégations territoriales. Son champ d'intervention couvre tous les domaines de la santé : prévention, promotion de la santé, veille et sécurité sanitaires, organisation de l'offre de soins dans les cabinets médicaux de ville, en établissements de santé, dans les structures médico-sociales. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficient.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LORRAINE

3, boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 Nancy Cedex

Tél. (standard régional) : 03 83 39 79 79 - Fax : 03 83 39 28 93

Mél. : ars-lorraine-contact@ars.sante.fr - Internet : www.ars.lorraine.sante.fr

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



Agence de Services
et de Paiement

ASP

AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

L'Agence de Services et de Paiement (ASP), est le 1^{er} payeur européen de fonds communautaires destinés à la politique agricole commune. Elle met en œuvre des dispositifs d'aides dans des secteurs très variés tels que : l'agriculture, l'aquaculture, la forêt, la pêche, l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle, l'insertion, l'intégration, la solidarité et l'action sociale, l'aménagement du territoire, le développement local et rural, la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. La mission de cet opérateur est d'accompagner les décideurs du secteur public dans la mise en œuvre de leurs politiques d'aides publiques (gestion administrative et financière, assistance technique et administrative, suivi et évaluation).

AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT

4, rue Piroux - CS 20056 - 54036 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 17 86 00 - Fax : 03 83 35 38 89 - Mél. : dr054@asp-public.fr - Internet : www.asp-public.fr

aduan

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE L'AIRE
URBAINE NANCÉIENNE

ADUAN

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AIRE URBAINE NANCÉIENNE

L'ADUAN accompagne le développement des territoires depuis 1975. Elle adhère à la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). C'est une plate-forme partenariale de réflexion stratégique et de conseil qui accompagne les collectivités.

Elle a pour missions :

- Elaboration de documents d'urbanisme, de projets urbains ou de territoire.
- Montage pré-opérationnel, diagnostic et observation dans les différents domaines de l'aménagement et du développement économique et urbain
- Réalisation d'études économiques, accompagnement des implantations économiques et commerciales

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE L'AIRE URBAINE NANCÉIENNE

49 Boulevard d'Austrasie - BP 20 516 - 54008 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 17 42 00 - Mél. : contact@aduan.fr - Internet : www.aduan.fr

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :


AGAPE

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORRAINE NORD

L'AGAPE est une association loi 1901 créée en 1993, organisme transdépartemental permanent.

Elle a pour missions :

- Observation, information et études : l'AGAPE intervient sur toutes les thématiques urbaines : mobilité, habitat, développement économique, foncier, environnement.
- Contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement.
- Préparation de projets d'agglomération.
- Participation à l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, SCOT).

L'AGAPE travaille aussi sur les problématiques de déplacements, réalise des analyses territoriales et met en place pour les communes membres un système d'informations géographiques (SIG) avec numérisation des données cadastrales.

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORRAINE NORD

Espace Jean Monnet - Eurobase 2 - 54810 LONGLAVILLE

Tél. : 03 55 26 00 10 - Mél. : agape@agape-ped.org - Internet : www.agape-ped.org


ADMR

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Des services à domicile pour tous ! Le domaine d'activités de l'ADMR s'adresse à tous les publics (des plus petits aux plus âgés). Les associations ADMR sont gérées et animées par des bénévoles et des salariés qui conjuguent leurs talents au quotidien pour accomplir leurs missions au service des autres. L'action de l'ADMR de Meurthe-et-Moselle couvre l'ensemble des communes du département et se découpe en 4 gammes de services : Famille, Domicile, Autonomie et Santé.

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)

19, ZAC et rue de la Croisette - 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT - Internet : www.admr54.fr


ALMA

ALLÔ MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU DES PERSONNES HANDICAPÉES

ALMA vient en aide aux personnes exposées à un risque de maltraitance du fait de leur âge, de leur handicap ou de leur isolement, par un réseau d'écoute des signalements de cas de maltraitance (indélicatesses, négligences, traitements dégradants, abus de confiance, pressions financières, démarchages commerciaux abusifs, violences verbales voire physiques), de leur évaluation et de conseils sur la suite à donner. ALMA développe aussi des actions d'information, de sensibilisation et de formation auprès des professionnels dans un but de prévention.

ALLÔ MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU DES PERSONNES HANDICAPÉES

BP 40509 - 54008 Nancy cedex

Tél. : 03 83 32 12 34 - Le lundi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h - Fax : 03 83 32 20 35

Mél. : alma.lorraine@sfr.fr - Internet : www.alma-france.org



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

L'activité des archives départementales se décline en 5 grandes missions :

1. Collecter les documents d'archives des administrations et services publics ayant leur siège dans le département, ainsi que les archives privées d'intérêt patrimonial.
2. Conserver ces documents dans des locaux appropriés, grâce à des techniques de préservation, de conditionnement et de restauration répondant aux normes en vigueur.
3. Classer les documents et rédiger des instruments de recherche qui permettent au public le plus large accès à la connaissance des fonds.
4. Communiquer les archives au public, dans le respect des délais légaux de communicabilité, et orienter les recherches.
5. Assurer la valorisation culturelle et pédagogique des fonds dont elles ont la garde (expositions, journées d'études, publications, formations, etc.).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

1, rue de la Monnaie - CS 75202 - 54052 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 30 90 90 - Fax : 03 83 37 81 11 - Mél. : archives54@cq54.fr - Internet : www.archives.cq54.fr

Horaires d'ouverture (Hors période de congés scolaires) : du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30 (fermeture le 1^{er} jeudi du mois).



COFOR 54

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

L'Association des Communes Forestières de Meurthe-et-Moselle a pour objectif d'améliorer, de développer et de valoriser le patrimoine forestier communal en œuvrant pour une gestion durable de qualité répondant aux attentes de la société et faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local. En tant qu'acteur essentiel de la politique forestière, la FNCOFOR :

- Conseille, forme et informe les élus sur tous les sujets liés à la forêt et à la filière bois,
- Représente les intérêts des communes forestières auprès des instances politiques et administratives françaises : Assemblée Nationale et Sénat, ministère de l'Agriculture, de l'Écologie, de l'Intérieur, des Finances...
- Participe à toutes les structures et commissions nationales traitant de la forêt, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique forestière nationale en général et celle de la forêt communale en particulier,
- Est une véritable force de proposition, notamment en matière de politique territoriale de la forêt, elle pilote la réalisation d'expérimentations ou l'animation de réseaux : schémas stratégiques de massif forestier, chartes forestières de territoire, bois-énergie, Natura 2000..

ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DE MEURTHE ET MOSELLE

Site SADOUL - 80, boulevard Maréchal Foch - CS 11045 - 54522 LAXOU CEDEX

Tél. : 03 83 28 54 00 - Fax : 03 83 28 96 96 - Mél. : secretariat@adm54.asso.fr



ACP

ASSOCIATION DES COMPTABLES PUBLICS

Les Comptables du Trésor Public ont décidé de s'organiser dès 1976 en Association Professionnelle. L'objectif de l'association est d'être au plus près des évolutions du métier de comptable public. Une convention de partenariat est signée entre l'APCTP et l'association des maires de Meurthe-et-Moselle depuis 2007 afin de faciliter les relations ordonnateurs-comptables.

ASSOCIATION DES COMPTABLES PUBLICS

Internet : www.comptables-publics.fr



AFCCRE

ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

L'AFCCRE est une association créée en 1951. Elle couvre, par une veille permanente de la réglementation communautaire, l'ensemble des politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales françaises. L'AFCCRE assiste et conseille les collectivités locales dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour les projets transnationaux. Elle compte aujourd'hui près de 1 500 adhérents, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes. Elle est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE).

ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

30, rue Alsace Lorraine - 45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 77 83 83 - Fax : 02 38 77 21 03 - Mél. : contact@afccre.org - Internet : www.afccre.org



ANACEJ

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES

L'ANACEJ accompagne les collectivités dans leur démarche de participation des enfants et de jeunes depuis 1991. Pour cela elle se propose : d'aider à la mise en place des Conseils d'Enfants ou de Jeunes ou de toute structure de participation de jeunes à la vie locale émanant des collectivités locales, associations, de répondre aux besoins d'information, de documentation et de formation des enfants, des jeunes, des animateurs, des élus et des partenaires des Conseils, de se doter de moyens de réflexion, de recherche et d'étude visant à l'amélioration de ces structures de représentation, de faire connaître auprès de ses adhérents le résultat de ces travaux par tout moyen d'information approprié : revues, documents, manifestations nationales, régionales, colloques, d'être auprès des pouvoirs publics le représentant des Conseils d'Enfants et de Jeunes et l'un des interlocuteurs de toute démarche de dialogue et de consultation avec la jeunesse, d'être le promoteur d'événements culturels, artistiques, éducatifs, médiatiques sur la place de l'enfant dans notre société.

ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILS D'ENFANTS ET DE JEUNES

10-14, rue Tolain - 75020 PARIS

Tél. : 01 56 35 05 32 - Internet : www.anacej.asso.fr - www.stopauxcliches.fr



AFPA

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

L'AFPA est depuis 60 ans, le premier organisme de formation des actifs en France. Implantée nationalement avec 186 campus de formation dont 11 en Lorraine, elle propose une large gamme de formations adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi et des salariés, en quête de reconversion ou de perfectionnement dans leur métier. Elle accompagne les mutations économiques et les politiques Emploi-Formation de l'Etat, des collectivités territoriales, des branches professionnelles et des entreprises. Les élus peuvent contacter l'AFPA :

- dans le cadre des besoins de formation et des politiques de ressources humaines des collectivités
- pour l'accompagnement formation et RH des grands projets qu'ils pilotent en tant qu'élus..

ASSOCIATION NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

Contact : Bernard Hentzgen - Direction régionale - 75, Boulevard Foch - 54524 LAXOU Cedex
Tél. : 03 83 91 44 52 - Mél. : bernard.hentzgen@afpa.fr - Internet : www.lorraine.afpa.fr



ADIL 54

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

L'ADIL est une association loi 1901 créée à l'initiative du Conseil général, conventionnée par le ministère en charge du Logement et agréée par l'Agence Nationale d'Information sur le Logement (ANIL). Sa mission consiste à offrir aux particuliers, gratuitement, un conseil complet, objectif et neutre sur toutes les questions relatives à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers, fiscaux. Plus précisément, il s'agit d'informer gratuitement les usagers de leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées notamment sur les conditions d'accès au parc locatif. L'information porte également sur les aspects juridiques et financiers des projets d'accession, à l'exclusion des actes commerciaux, contentieux ou administratifs.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL54)

48, rue du Sergent Blandan - 54000 Nancy
Tél. : 03 83 27 62 72 - Mél. : adil.54@wanadoo.fr - Internet : www.adil.org/54/



ANNE

ASSOCIATION NANCÉIENNE POUR UN NOUVEL ESPACE SOCIAL

Depuis 2010, l'association ANNE a scindé ses 2 missions sur 2 entités différentes : l'aide aux victimes et la mesure d'administrateur ad hoc ont été transférés au Grand Nancy Aide aux Victimes. ANNE, qui n'intervient qu'à la demande d'un magistrat, garde les missions socio-judiciaires qui concernent les auteurs d'infractions pénales : la Médiation pénale, le service d'Enquête Sociale Rapide (dans le cadre de présentation devant le Tribunal Correctionnel), le protocole « violence conjugale » (ANNE peut éloigner un auteur de violences intrafamiliales qui n'aurait pas d'hébergement), contrôle Judiciaire Socio Educatif, stage de citoyenneté, module individuel et gratuit d'aide à la parentalité, le service de placement extérieur accueille 20 détenus en aménagement de peines dans le cadre d'un chantier d'insertion.

ASSOCIATION NANCÉIENNE POUR UN NOUVEL ESPACE SOCIAL

CITE JUDICIAIRE - Rez de chaussée Aile Rouge - rue du Général Fabvier - 54000 NANCY
Tél. : 03 83 90 35 90 - Fax : 03 83 28 14 10 - Mél. : association.anne@wanadoo.fr - Internet : www.association-anne.fr


APAMM 54

ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le but de l'Association est de venir en aide aux personnes rencontrant des problèmes avec des animaux déprédateurs dans le respect de la réglementation. Elle recense les dégâts de toutes les espèces animales dites « nuisibles » et peut aussi intervenir au cas par cas pour la capture d'animaux domestiques ou indésirables après avis de la DDT (Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle).

ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ZA d'ATTON-SUD - Rue Pierre Adt - 54700 ATTON

Tél. : 06 80 35 73 29 - Mél. : philippe.goetzmann@free.fr - Internet : www.fdc54.com


AFPCN

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

L'AFPCN fait partie de la plate-forme française de réduction des risques naturels et collabore avec le Ministère du Développement Durable. Elle organise des rencontres et des débats, de niveau national, européen et international entre les pouvoirs publics et les membres de la société civile, sur le thème de la prévention des risques naturels.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

AFPCN c/o ENGREF

19, avenue du Maine - 75732 Paris cedex 15

Tél. : +33 (0)1 45 49 88 36 - Mél. : afpcn@agroparistech.fr - afpcn_international@agroparistech.fr


ADPC 54

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION CIVILE

L'association départementale de la Protection Civile de Meurthe-et-Moselle, composée de 45 membres bénévoles, secouristes titulaires des mêmes qualifications que les sapeurs pompiers, intervient sur divers types d'accidents ou pour du soutien aux populations sinistrées.

Son activité principale reste la mise en place de dispositif prévisionnel de secours, pour laquelle vous pouvez en permanence la contacter.

L'association propose également des formations de premiers secours (PSC1, PSE1 et PSE2).

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION CIVILE

5, Place des Saulniers - Parc de Montaigu - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Tél. : 06 73 112 112 - Fax : 03 83 96 61 61 - Mél. : meurthe-et-moselle@protection-civile.org - Internet : www.adpc54.org



BATIGÈRE

BATIGÈRE

SA HLM, bailleur social privé, ses missions sont :

- Réalisation de projets de construction pour les communes et les établissements publics à coopération intercommunale.
- Construction de logements sociaux neufs, réhabilitation du parc locatif social propre à Batigère, gestion locative.

BATIGÈRE

Service développement - 12, rue des Carmes - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 85 57 73 - Mél. : nancy@batigere.fr - Internet : www.batigere-norddest.fr (plusieurs agences)



BMN / BNF

BIBLIOTHEQUES (BMN / BNF)

Inscrit dans le code du patrimoine, le dépôt légal est l'obligation pour tout éditeur ou imprimeur de remettre chaque document qu'il édite ou imprime, à l'un des organismes dépositaires du dépôt légal :

- la Bibliothèque-médiathèque de Nancy (BmN) (dépôt de bulletins municipaux, ...)
- la Bibliothèque nationale de France (dépôt de tracts, ...)

BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE DE NANCY (BMN)

Bibliothèque Stanislas / Dépôt légal - 43 rue Stanislas - CS 64230 - 54042 Nancy cedex

Tél. : 03 83 37 38 83 - Internet : www.reseau-colibris.fr

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (BNF)

Département du Dépôt légal - Quai François Mauriac - 75706 Paris Cedex 13

Mél. : depot.legal.periodiques@bnf.fr - Internet : www.depotlegal.bnf.fr



Géosciences pour une Terre durable

brgm

BRGM

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

Le BRGM est l'établissement de référence dans le domaine des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol. Les principales missions de cet organisme sont :

- comprendre les phénomènes géologiques, développer des méthodologies et des techniques nouvelles, produire et diffuser des données pertinentes et de qualité,
- mettre à disposition les outils nécessaires à la gestion du sol, du sous-sol et des ressources, à la prévention des risques naturels et des pollutions, aux politiques publiques d'aménagement du territoire.

BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

Direction régionale Lorraine - 1, avenue du Parc de Brabois - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

Tél. : 03 83 44 81 49 - Fax : 03 83 44 15 18 - Internet : www.brgm.fr



CAF

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF accompagne et soutient la création de différents services et équipements à destination des familles (accueil de la petite enfance, loisirs des enfants, des jeunes et des familles, soutien à la fonction parentale) en veillant à réduire les disparités territoriales et à renforcer l'accès des familles les plus modestes à ces équipements.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

21, rue de Saint Lambert - 54046 NANCY Cedex

Tél. : 0 810 25 54 10 (coût d'un appel local) - Fax : 03.83.28.99.28 - Internet : www.54.caf.fr



CARSAT

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Organisme de Sécurité sociale, la CARSAT Nord-Est est une entreprise de droit privé gérant un service public. Elle exerce ses missions sur l'ensemble des 7 départements de Lorraine-Champagne-Ardenne (sauf la Moselle) : la préparation et le paiement de la retraite, la prévention et la tarification des risques professionnels, l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

81 à 85, rue de Metz - 54073 Nancy Cedex - Internet : www.carsat-nordest.fr

Retraite et action sociale : 3960 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs)

Service social : 3646 (prix d'un appel local sauf surcoût imposé par certains opérateurs)

Entreprises (données sociales et prévention des risques professionnels) : 0 821 105 405 (0.09 €/mn)



LA CAISSE DES DÉPÔTS

- gère l'épargne réglementée des Français et la transforme en toute sécurité pour financer à long terme des priorités publiques, principalement le logement social
- est le banquier du service public de la Justice et de la Sécurité sociale
- gère 47 régimes de retraite et de solidarité publics et semi-publics
- contribue au développement des territoires aux côtés des collectivités locales
- investit au service de l'économie en adoptant un horizon de long terme.

Le réseau de 25 directions régionales, en métropole et outre-mer, mobilise l'ensemble des savoir-faire et des financements.

LA CAISSE DES DÉPÔTS

16, rue de la Ravinelle - CS 15214 - 54052 NANCY cedex

Tél. : 03 83 39 32 00 - Fax : 03 83 30 13 63 - Internet : www.caissedesdepots.fr



CARREFOUR DES PAYS LORRAINS

Le Carrefour des pays lorrains fédère les élus des communautés de communes et des agglomérations de Lorraine.

Informier les territoires lorrains

En tant que réseau, il diffuse des informations sur le développement local, la vie des territoires lorrains, leurs projets. Il organise régulièrement des rencontres d'échanges d'expériences, de sensibilisation et de formation sur des thématiques diverses. Le Carrefour accompagne également les territoires et groupes d'acteurs qui en font la demande (pays, intercommunalités, fédérations associatives...) pour un apport méthodologique global ou un travail plus thématique.

Informier sur l'Europe

Centre d'information Europe Direct, reconnu par la Commission européenne, le Carrefour met à disposition une information européenne abondante.

CARREFOUR DES PAYS LORRAINS

7, rue Alexandre III - BP22 - 54170 Colombey-les-Belles

Tél. : 03 83 52 80 62 - Fax : 03 83 52 84 34 - Mél. : contact@cpl.asso.fr - Internet : www.cpl.asso.fr



CAL

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Le CAL est une association loi 1901

Ses missions sont :

- Aménagement du territoire : diagnostics territoriaux, études thématiques (SCOT).
- Urbanisme/construction : Programmes locaux d'urbanisme (PLU), assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), réalisation d'équipements publics.
- Habitat : PLH, OPAH, réhabilitation de quartiers anciens, valorisation du patrimoine lorrain, de quartiers, gestion locative.
- Social : diagnostics sociaux, missions de relogement, maîtrise d'ouvrage locative.

CENTRE D'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

12, rue de la Monnaie - B.P. 60315 - 54006 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 30 80 60 - Mél. : cal@cal54.org - Internet : www.cal54.org


CDG 54

CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le centre de gestion est un établissement public, administré par les employeurs territoriaux. Toutes les collectivités du département y sont affiliées, à l'exception de la ville de NANCY, du Conseil général et de la CUGN.

Ses missions sont les suivantes :

- Accès à l'emploi territorial et promotion des fonctionnaires : le CDG54 organise l'ensemble des concours et examens professionnels à l'exception de ceux de catégorie A+ organisés par le CNFPT.
- Gestion de la carrière : le CDG 54 tient à jour le double du dossier individuel de chaque fonctionnaire, assure le secrétariat des organismes paritaires (composés d'élus employeurs et de fonctionnaires), prend en charge et aide au reclassement des fonctionnaires sans emploi, conseille et assiste les collectivités dans la gestion de leur personnel.
- Gestion de la Bourse de l'Emploi « CAP TERRITORIAL » : le CDG 54 assure la publicité réglementaire des offres d'emplois qui sont obligatoirement déclarées par toutes les collectivités du département.
- Droit syndical : le CDG54 finance l'exercice du droit syndical au sein des collectivités et participe ainsi au dialogue social.

S'ajoutent d'autres missions facultatives : remplacement, prévention/santé, archives....

CENTRE DE GESTION DE MEURTHE-ET-MOSELLE

2, allée Pelletier Doisy - BP 340 - 54602 VILLERS-LES-NANCY
Tél. : 03 83 67 48 10 - Internet : www.cdg54.fr


CNFPT

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le CNFPT est un établissement public unique, paritaire et déconcentré, au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Il organise la formation des 1,8 million d'agents territoriaux dès leur recrutement et tout le long de leur carrière grâce aux formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, de préparation aux examens et concours, afin d'anticiper l'évolution des métiers et des compétences, le CNFPT pilote un observatoire qui réalise des études statistiques et prospectives sur l'emploi.

Le CNFPT met au service des communes et intercommunalités une équipe de professionnels de la formation pour les accompagner dans l'élaboration de leur plan de formation et les aider à mettre en œuvre les politiques publiques. Le CNFPT est également présent aux côtés des cadres supérieurs de la FPT pour accompagner leur carrière.

Une convention est signée avec l'association des maires de Meurthe-et-Moselle depuis décembre 2009 afin de favoriser le développement de la formation des personnels territoriaux et des élus et des formations intéressant conjointement des personnels et des élus.

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Délégation Lorraine - 6, quai Andreu de Bilstein - BP 90371 - 54007 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 18 46 00 - Fax : 03 83 30 97 94 - Internet : www.cnfpt.fr



NANCY CHAMPENOUX

CPIE

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT NANCY CHAMPENOUX

Les CPIE, associations au service de l'intérêt général, accompagnent les collectivités et leurs partenaires dans la mise en oeuvre de projets de développement durable (formation, concertation, interprétation, ...) et de programmes d'animations scolaires, de loisirs ou de formations centrées sur une découverte active de la nature et de l'environnement.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT NANCY CHAMPENOUX

13bis, PP Demoyen - 54280 Champenoux

Tél. : 03 83 31 63 76 - Mél. : cpie54@cpie54.com - Internet : www.cpie54.com

(www.cpie.fr pour découvrir les 80 autres CPIE nationaux)



CPN

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY

Le Centre Psychothérapique de Nancy est un établissement public de santé qui prend en charge la santé mentale de la majorité de la population habitant le sud de la Meurthe-et-Moselle par ses missions de prévention, de diagnostic et de soins.

Les élus des collectivités territoriales du sud 54, confrontés à une situation délicate avec l'un de leurs administrés présentant des troubles mentaux, peuvent téléphoner 24h sur 24 au 03 83 92 50 46 ; un cadre de santé pourra les aider à choisir la solution la mieux adaptée à la situation, dans le respect de la réglementation et des droits des personnes.

CENTRE PSYCHOTHÉRAPIQUE DE NANCY

1, rue du docteur Archambault - BP 11010 - 54521 LAXOU Cedex

Tél. : 03 83 92 50 50 - Fax : 03 83 92 52 52 - Internet : www.cpn-laxou.com

Service qualité et des relations avec les usagers, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h, au 03 83 92 52 70



CRIJ

CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE LORRAINE

Le CRIJ Lorraine, Centre Régional Information Jeunesse de Lorraine est un lieu d'accueil, un centre ressource et une association régionale de coordination d'un réseau de 54 relais locaux d'information ouvert aux jeunes et au grand public sur tout sujet intéressant les jeunes : métiers, formation, orientation professionnelle et scolaire, prévention santé, accompagnement de projets culturels, sportifs, artistiques, solidaires ou de mobilité internationale, vie pratique et sociale,

Le CRIJ développe une mission d'accueil, d'animation, de production, de communication, de services et d'actions directes sur l'ensemble des territoires à la demande des acteurs locaux ou de sa propre initiative.

CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE DE LORRAINE

20, quai Claude le Lorrain - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 37 04 46 - Fax : 03 83 35 03 25 - Internet : www.jeunesenlorraine.org



CRISTEEL

CENTRE RÉGIONAL INTER-ASSOCIATIF DE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ECHANGES EUROPÉENS EN LORRAINE

CRISTEEL a pour principale mission de développer l'intérêt et la connaissance des enjeux éducatifs, sociaux et culturels dans l'espace européen ainsi que la participation active du monde associatif à la construction européenne en favorisant une liaison permanente entre les partenaires de Lorraine et les réseaux européens poursuivant les mêmes buts. Pour ce faire, CRISTEEL collecte et diffuse des informations ciblées aux associations de Lorraine et anime un réseau de partenaires associatifs et institutionnels lorrains et européens. Consulter l'association pour toute question relative aux formations sur les institutions communautaires, l'accès aux fonds européens, la citoyenneté européenne, l'ingénierie de projets ou encore le montage de dossier. L'association CRISTEEL est un Centre d'Information Europe Direct qui mène diverses missions, toutes liées à l'Europe.

CENTRE RÉGIONAL INTER-ASSOCIATIF DE SOUTIEN TECHNIQUE AUX ECHANGES EUROPÉENS EN LORRAINE

95, rue de Metz - 54000 Nancy

Tél. 03 83 17 00 47 - Mél. : cristeel@cristeel.asso.fr - Internet : www.cristeel.asso.fr



CREPS

CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVES

Le CREPS est un établissement public administratif, placé sous la tutelle du ministère des Sports. Il participe à la formation d'animateurs et d'agents publics, ainsi qu'à l'entraînement et à l'accompagnement de sportifs de haut niveau.

CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVES

1, rue Maréchal Foch - 54271 Essey les Nancy Cedex

Tél. : 03 83 18 10 20 - Internet : www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr



CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

La chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle peut être consultée par les collectivités territoriales ainsi que par les établissements publics qui leur sont rattachés sur toute question relative à l'agriculture, à la valorisation de ses productions, à l'aménagement des territoires et à la protection de l'environnement.

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

5, rue de la Vologne - 54520 LAXOU - Tél. : 03 83 93 34 10 - Fax : 03 83 93 34 00

Mél. : accueil@meurthe-et-moselle.chambagri.fr - Internet : www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr



CCI 54

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

A la fois observatoire privilégié de l'activité économique, incubateur de talents, un des premiers formateurs du département et tremplin à l'international, la CCI de Meurthe-et-Moselle accompagne et valorise les initiatives locales du commerce, de l'industrie et des sociétés prestataires de services.

Aux côtés des acteurs économiques pour entreprendre, la CCI met à la disposition de ses 18000 ressortissants des équipes, services et outils variés.

Elle conseille et oriente des actions destinées au commerce local et à l'implantation d'échanges économiques, fournit un appui technique en matière d'aménagement et d'urbanisme commercial, dispense aux communes ses connaissances juridiques et réglementaires. De la création-reprise-transmission d'entreprises à l'aide au commerce extérieur, en passant par le développement des infrastructures et la formation professionnelle, la CCI est un point de convergences de l'ensemble des opérateurs économiques.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

53, rue Stanislas - CS 24226 - 54042 Nancy cedex - Tél. : 0 820 20 30 38 - Internet : www.nancy.cci.fr



CMA 54

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La CMA 54 facilite les projets, informe, conseille, oriente et accompagne tout au long de la vie professionnelle dans l'Artisanat (création, développement, diversification, export, formations, actions collectives ou encore aide sociale). Elle agit également en faveur de l'apprentissage et de l'emploi.

La CMA 54 contribue également à la réussite des politiques locales d'environnement appliquées aux très petites entreprises. Face aux difficultés rencontrées par les collectivités, le CNIDEP (son Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises) apporte également son expertise pour différents projets : ouverture d'une déchetterie aux artisans, mise en place de la redevance spéciale, régularisation des autorisations et conventions de rejets des eaux usées, maîtrise de l'énergie dans les entreprises du territoire communal, réduction des nuisances de voisinage d'origine artisanale, volet « Entreprises » de l'Agenda 21 de la collectivité.

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

4, rue de la Vologne - 54524 LAXOU Cedex - Tél. : 03 83 95 60 60 - Internet : www.cma-nancy.fr



CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES GÉOMÈTRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Ses missions sont :

- Urbanisme réglementaire : SCOT, PLU, cartes communales.
- Urbanisme opérationnel : montage des opérations de zones urbaines ou de quartiers, (lotissement, ZAC, remembrements urbains, rénovation de centre bourg, requalification d'espaces publics, aménagements de cimetières, réalisation d'équipements collectifs) et utilisation des outils de financement de l'urbanisme (PVR).
- Conseil en matière d'instruction des autorisations d'occuper le sol (PC, CU, permis de lotir) et de gestion sécurisée du droit des sols.
- Partenariat pour la mise en place de SIG.
- Ingénierie et maîtrise d'œuvre en matière de voiries et réseaux, infrastructures, récolement des ouvrages.

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES GÉOMÈTRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

19, rue Gustave Simon - 54000 Nancy

Tél. : 03 83 35 52 24 - Mél. : ordre@geometre-expert.fr - Internet : www.geometre-expert.fr

Conseil • Efficacité • Confiance



HDJ

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

La Chambre départementale régle les conflits entre les huissiers de justice du département. Elle examine les réclamations des tiers contre les huissiers de justice du département et sanctionne, le cas échéant, par voie disciplinaire les infractions aux règles professionnelles ou déontologiques. Elle donne son avis, lorsqu'elle en est requise, sur différentes questions relatives à la profession.

CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES HUISSIERS DE JUSTICE

21, rue Charles Courtois - B.P.48 - 54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT

Tél. : 03 83 48 64 32 - Fax : 03 83 48 54 86 - Internet : www.huissier-justice.fr



CHAMBRE DES NOTAIRES

La Chambre des notaires représente les notaires du département. Elle organise des consultations gratuites en faveur du grand public. Elle veille au strict respect de la réglementation de la profession, c'est l'organisme qu'il convient de saisir en cas de différend entre un client et son notaire. En étroite collaboration avec l'association des maires de Meurthe-et-Moselle et le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Meurthe-et-Moselle (CDAD), la chambre des notaires a créé le « Pass'Notaires », dispositif qui permet la délivrance de consultations gratuites de notaire à toute personne qui en formulerait la demande, auprès du notaire de son choix et sur toute question relative aux missions notariales (mariage et divorce, donation et succession, vente immobilière, etc.). Ces consultations sont destinées à orienter les personnes dans les différentes démarches. En 2013, 600 consultations gratuites «PASS Notaires» ont ainsi été offertes par le Notariat à nos concitoyens.

CHAMBRE DES NOTAIRES

22, rue de la Ravinelle - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 35 43 14 - Fax : 03 83 32 79 83

Mél. : chambre-meurthe.moselle@notaires.fr - Internet : www.notaires.fr

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

La chambre régionale des comptes est une juridiction administrative financière indépendante, chargée du jugement des comptes et de l'examen de la gestion des collectivités locales. Elle participe au contrôle budgétaire. Sa compétence s'étend aux établissements publics de coopération intercommunale (communauté urbaine, syndicats, communautés de communes...), aux établissements de santé, aux offices d'H.L.M. ou OPAC, aux lycées, collèges, universités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers... Sur tous ces organismes publics dotés d'un comptable public, les contrôles de la chambre régionale des comptes ont un caractère obligatoire. Les contrôles sur les organismes non dotés d'un comptable public (sociétés d'économie mixte, associations subventionnées) sont facultatifs pour la juridiction.

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE

Place Jeanne d'Arc - CS 90039 - 88026 EPINAL CEDEX - Tél. : 03 29 64 29 29 - Fax : 03 29 64 03 58

CHENIL DU JOLIBOIS

CHENIL DU JOLIBOIS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE)

Les élus de l'arrondissement de Briey ont créé un syndicat afin que les communes respectent leur obligation de faire prendre en charge par la fourrière chiens et chats errants. Ses missions recouvrent également la protection, l'accueil et le placement de tout animal en détresse.

CHENIL DU JOLIBOIS (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE)

Le Ht Breuil, 54580 Moineville - Tél. : 03 82 22 11 47



CHENIL SERVICE

CHENIL SERVICE - GROUPE SACPA

Depuis plus de 20 ans, le Groupe SACPA-CHENIL SERVICE assiste les collectivités dans la gestion des problématiques animales en zone habitée. Il propose notamment le service de collecte des animaux errants et de fourrière. Fort d'un réseau constitué de plus de 150 vétérinaires partenaires, de 250 associations de protection animale et de professionnels du comportement canin et félin, les prestations sont de qualité dans le respect de la condition animale et de la réglementation en vigueur.

Avec la Fondation d'entreprise, la Fondation Clara, une politique responsable est menée afin d'assurer un avenir favorable aux animaux qui ne trouvent pas de place en refuge.

CHENIL SERVICE - GROUPE SACPA

Route des Fusains - 54840 Velaine en Haye

Tél. : 03 83 23 33 23 - Fax : 03 83 23 26 75 - Internet : www.groupesacpa-chenilservice.fr



CNAS

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

La loi du 19 février 2007 impose aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de mettre à la disposition de leur personnel des prestations d'action sociale.

Le CNAS se met à la disposition des élus pour les accompagner dans la mise en œuvre de cette obligation. Il offre un large éventail de prestations de qualité : aides (naissance, études, médailles, Noël, départ en retraite...), prêts, Ticket CESU, vacances, culture, billetterie, chèques réduction, etc. De plus, la solidarité se décline au quotidien : écoute sociale, secours exceptionnel, microprêt social, prêt rachat de crédit...

Près de 20 000 collectivités représentant 640 000 agents font actuellement confiance au CNAS pour sa gestion sécurisée de l'action sociale et sa force de négociation inégalée !

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Antenne Est du CNAS - 11, rue du Verdon - CS 20038 - 67023 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 90 40 72 09 ou 03 83 55 61 69 - Mél. : est@cnas.fr - Internet : www.cnas.fr



COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Autorité administrative indépendante dont le rôle est consultatif, elle intervient pour toutes difficultés concernant la communication ou la réutilisation des documents et informations détenus par un service de l'Etat, une collectivité territoriale, un établissement public ou un organisme chargé de la gestion d'un service public, que cet organisme soit public ou privé.

COMMISSION D'ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

35, rue Saint-Dominique - 75700 PARIS 07 - Tél. : 01 42 75 53 66 - Fax : 01 42 75 80 70 - Internet : www.cada.fr



CNIL

COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Créée par la loi en 1978, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est une autorité administrative indépendante, dotée depuis 2004 d'un pouvoir de contrôle renforcé sur l'ensemble des traitements de données personnelles.

Jouant aussi un rôle d'alerte et de conseil, la CNIL a fondamentalement pour mission de veiller à ce que le développement des nouvelles technologies ne porte atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques.

COMMISSION NATIONALE INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

8, rue Vivienne - 75002 PARIS - Tél. : 01 53 73 22 48 - Internet : www.cnil.fr



CONCILIATEURS

Lorsqu'un conflit existe entre deux personnes et qu'un procès pour le régler paraît disproportionné, le recours au conciliateur de justice est une solution simple, rapide et souvent efficace d'en venir à bout en obtenant un accord amiable. La conciliation est un des modes alternatifs de règlement des litiges. Elle est entièrement gratuite. Elle nécessite la présence des parties et leur accord.

Le conciliateur de justice intervient dans de nombreuses affaires : problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre un fournisseur et un client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture, etc...

La liste des conciliateurs peut être communiquée par le greffe du tribunal d'instance ; les lieux de permanences sont sur le site www.conciliateurs.fr.

CONCILIATEURS

BP 9 - 01340 ATTIGNAT - Tél. : 04 74 30 94 73 - Internet : www.conciliateurs.fr



CNL

CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT

La Confédération Nationale du Logement est une association agréée de consommateurs. C'est la première organisation nationale de défense des intérêts des habitants. Elle milite pour un droit au logement pour tous, la préservation du pouvoir d'achat et l'amélioration de la vie quotidienne des familles.

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

8, rue Mériel - BP 119 - 93104 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 57 04 64 - Fax : 01 48 57 28 16 - Internet : www.lacnl.com

CAUE

MEURTHE & MOSELLE

CAUE

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Association départementale chargée d'une mission de service public, issue de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Ses missions sont :

- Conseil sur tous les projets dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement pour les collectivités et les particuliers.
- Accompagnement dans la responsabilité des maîtres d'ouvrages communale ou intercommunale.
- Sensibilisation et information à la protection du patrimoine construit et des paysages naturels et urbains.
- Interventions ponctuelles dans l'instruction des autorisations d'urbanisme.
- Possibilité de formation des instructeurs d'autorisation d'urbanisme sur le volet architectural du permis de construire.

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

48, Esplanade Jacques Baudot - Rue du Sergent Blandan - CO 900 19 - 54035 Nancy Cedex

Tél. : 03 83 94 51 78 - Mél. : caue@caue54.cg54.fr - Internet : www.caue54.com

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Groupement d'intérêt public (GIP), le CDAD de Meurthe-et-Moselle a la possibilité d'associer des partenaires de statuts divers (personnes morales de droit public, associations, sociétés ...) pour promouvoir une politique d'accès au droit dans le département, piloter et coordonner des actions en la matière : consultations décentralisées d'avocats, Points d'Accès au Droit en milieu pénitentiaire et psychiatrique, « Journées Citoyennes » organisées en milieu scolaire, publication de livrets d'information, etc.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AU DROIT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Cité judiciaire - Rue du Général Fabvier - 54035 Nancy cedex

Tél : 03 83 28 43 43 - Mél. : cdad-nancy@wanadoo.fr - Internet : www.cdad-meurtheetmoselle.justice.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 15 à 16 h 30 (Possibilité à toute heure ou en cas d'absence de laisser vos coordonnées sur le répondeur)



CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le conseil général de Meurthe-et-Moselle intervient dans les domaines suivants :

- La solidarité : l'enfance et la famille, les personnes en difficulté sociale, les personnes âgées, les personnes handicapées.
- Les routes départementales : construction et entretien des routes départementales, ouvrages d'art, sécurité routière.
- Les transports : Organisation du réseau TED (lignes régulières et transports scolaires)
- L'éducation : Patrimoine des collèges et restauration scolaire.
- La culture : médiathèque départementale, archives de Meurthe-Moselle, Animation socio-éducative et socio-culturelle, recherche scientifique, restauration d'édifices, conservation des musées et acquisition de collections.
- Le tourisme : aide à l'hôtellerie et à la restauration, aide aux hébergements, soutien aux fédérations d'éducation populaires, mise en place d'une stratégie départementale de développement.
- L'économie et l'agriculture : Attractivité du territoire, soutien à l'emploi industriel, rural et artisanal, laboratoire vétérinaire et alimentaire.
- L'enseignement et la recherche : construction, fonctionnement, entretien et équipement multimédia des collèges, soutien aux universités.
- Le sport : sport scolaire, centres de formation, aide aux jeunes sportifs, handisport
- La santé : santé du jeune enfant de 0 à 6 ans, sécurité alimentaire
- L'environnement : eau, assainissement, gestion de l'espace, protection des espaces naturels sensibles, sentiers de randonnées.
- La solidarité internationale.
- L'appui aux territoires : aide aux communes, aux intercommunalités.

Certaines compétences sont partagées avec d'autres collectivités locales ou avec l'État.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Esplanade Jacques Baudot - 48, rue Sergent Blandan - 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 94 54 54 - Internet : www.cg54.fr



La Région

Lorraine

CR 54

CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE

Le Conseil régional intervient dans de nombreux domaines de la vie quotidienne des lorrains et contribue ainsi à construire leur avenir. Légalement, il a par exemple la responsabilité de la gestion des Trains Express Régionaux (TER) ou de la rénovation des lycées. Afin de traiter davantage de problématiques locales et d'aller encore plus loin face aux exigences du citoyen, du monde associatif, des acteurs de l'économie, des partenaires et des collectivités, le Conseil régional de Lorraine structure son action autour de 4 axes complémentaires :

- concours à l'économie,
- jeunesse, sécurisation des parcours de vie et formations,
- éthique et responsabilité de l'éco-développement,
- vie, attractivité et équité des territoires.

CONSEIL RÉGIONAL DE LORRAINE

Place Gabriel Hocquard - 57036 METZ Cedex 01 - Tél. : 03 87 33 60 00 - Internet : www.lorraine.eu



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL

La cour administrative d'appel de Nancy est chargée de dire le droit et de trancher les litiges entre l'administration et les citoyens. Créée en 1988, elle est notamment saisie des recours en appel contre les jugements des tribunaux administratifs de Besançon, Châlons-en-Champagne, Nancy et Strasbourg.

Le ministère d'un avocat est obligatoire, sauf pour les contraventions de grande voirie, les demandes tendant à l'exécution d'une décision juridictionnelle et les recours pour excès de pouvoir contre les actes relatifs à la situation personnelle des agents publics.

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL

6, rue du Haut Bourgeois - CO n° 50015 - 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 35 05 06 - Fax : 03 83 32 78 32

Mél. : greffe.caa-nancy@juradm.fr - Internet : www.nancy.cour-administrative-appel.fr



DÉFENSEUR DES DROITS

Les attributions du Défenseur des droits sont celles exercées avant juin 2011 par le Médiateur de la République, le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité et la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Autorité constitutionnelle indépendante, le Défenseur des droits est chargé de veiller à la protection des droits et des libertés de chacun et de promouvoir l'égalité. Il peut être saisi directement par une personne physique ou morale.

Pour la Meurthe-et-Moselle, 4 délégués
(à compétence identique sur l'ensemble du département) sont référencés :

www.defenseurdesdroits.fr

DÉLÉGATION DE NANCY

Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1, rue Préfet Claude Erignac - 54038 NANCY CEDEX
Tel: 03 83 34 25 17 - Fax: 03 83 30 52 34 - Mél. : michel.hazotte@defenseurdesdroits.fr

DÉLÉGATION DE TOUL

MJD de Toul - Espace Accueil - Service André Malraux - Place Henri Miller - 54200 TOUL
Tél. : 03 83 64 66 60 - Mél. : jean-marie.iochum@defenseurdesdroits.fr

DÉLÉGATION DE LUNÉVILLE

Antenne de Justice de Lunéville - 16 bis, place Notre Dame - 54300 Lunéville
Tél. : 03 83 71 23 60 - Mél. : francis.jacob@defenseurdesdroits.fr

DÉLÉGATION DE BRIEY

Sous-préfecture de Briey - Place du Château - BP 70009 - 54151 BRIEY
Tél. : 03 82 47 55 00 - Mél. : mireille.bia@defenseurdesdroits.fr

DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

Elle apporte tous les renseignements sur :

- le recensement et la journée d'appel de préparation à la défense
- les activités de défense (volontariat, préparations militaires, réserve militaire...)
- le devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité (expositions, conférences, visites, cérémonies..)
- le rôle des correspondants défense dans les communes.

SERVICE D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES DES ARMÉES (SIRPA)

SIRPA/ACSR - 1, Bld Clémenceau - B.P. 300001 - 57044 METZ CEDEX 1
Tél. : 03 87 15 30 27 - Mél. : sirpa-metz.rt-ne@terre-net.defense.gouv.fr

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE NANCY (CIRFA NANCY)

47, rue Ste Catherine - 54000 NANCY

CIRFA TERRE - C.O. 10073 - 54036 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 77 25 22 - Mél. : cirfa-nancy@rt-ne.terre.defense.gouv.fr
CIRFA AIR - C.O. 70052 - 54036 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 32 51 58 - Mél. : cirfa.nancy@recrutement.air.defense.gouv.fr
CIRFA MARINE - C.O. 40005 - 54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 32 03 63 - Mél. : cirfa.nancy@marine.defense.gouv.fr

Internet : www.defense.gouv.fr



DDCS 54

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Les missions de la DDCS s'articulent autour du logement et de l'hébergement social (service Solidarité Insertion), de la politique de la Ville (service Acteurs, Ville et Territoires), des pratiques sportives et des actions en faveur des jeunes (service Jeunesse, Education Populaire et Sports).

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) reprennent les compétences de :

- la direction départementale de la jeunesse et des sports,
- une partie de la direction départementale de l'équipement (pôle « fonction sociale du logement »)
- le pôle social de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- une partie des services de la préfecture chargés de la prévention et de la politique de la ville
- la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

12, avenue du XXe corps - CS 40670 - 54063 Nancy Cedex

Tél. : 03 54 84 47 47 - Mél. : DDCS54-DIRECTEUR@meurthe-et-moselle.gouv.fr



DSDEN 54

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale est l'échelon permettant de décliner dans le département la politique éducative définie par le gouvernement. Son activité couvre 6 domaines essentiels : l'information et l'orientation des élèves, la gestion des enseignants du 1^{er} degré public et privé, la gestion des moyens d'enseignement des écoles et collèges, l'organisation pour l'académie des examens professionnels de niveau V (CAP et BEP) et du concours de professeur des écoles, la vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées, et le contrôle des établissements privés. Par ailleurs, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DA-SEN) assure la représentation de l'Éducation Nationale, au niveau départemental, dans l'action interministérielle et dans les partenariats.

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

4, rue d'Auxonne - CS 74222 - 54042 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 93 56 00 - Fax : 03 83 93 56 99 - Mél. : ce.ia54@ac-nancy-metz.fr - Internet : www.ac-nancy-metz.fr



DDFiP 54

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle (DDFiP54) est née le 31 mars 2010 de la fusion entre les services de la Trésorerie Générale et ceux de la Direction des services fiscaux de Meurthe-et-Moselle.

Le siège de la DDFiP54 est situé 50, rue des Ponts à NANCY, et ses missions sont réparties en deux pôles :

Le pôle Gestion Publique assure :

- le recouvrement des recettes publiques pour le compte de l'État et des collectivités locales ;
- le contrôle et l'exécution des dépenses des établissements publics locaux ;
- la production de l'information budgétaire et comptable publique ;
- des prestations d'expertise et de conseil au bénéfice des décideurs publics et des entreprises ;
- la gestion des dépôts de fonds d'intérêt général ;
- la vente de biens mobiliers dont les administrations de l'Etat n'ont plus l'usage (commissariat aux ventes).

Par son service France Domaine, le pôle Gestion Publique :

- représente l'État propriétaire ;
- produit des prestations d'expertise et de conseil sur les biens immobiliers des autres personnes publiques et principalement des collectivités territoriales ;
- gère le patrimoine de personnes privées (successions vacantes ou laissées en déshérence).

Le pôle Gestion Fiscale :

- coordonne l'assiette, le recouvrement, le contrôle et le contentieux des impôts des particuliers et des professionnels ;
- assure les missions foncières et topographiques ;
- gère les amendes.

Ces missions sont pilotées en direction, et sont exercées par les services à compétence départementale ou locale. Les communes peuvent s'en rapprocher pour toutes questions y afférant.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DDFiP de Meurthe-et-Moselle - 50, rue des Ponts - CS n° 60069 - 54036 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 17 70 10 - Mél. : ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr

SERVICES À COMPÉTENCE DÉPARTEMENTALE

Centre des impôts fonciers

45, rue Sainte-Catherine

BP 60042 - 54036 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 85 46 46

Mél. : cdif.nancy@dgfip.finances.gouv.fr

PÔLE ENREGISTREMENT

45, rue Sainte-Catherine

CS 64319 - 54036 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 85 48 26

Mél. : sie.nancy-sud-est@dgfip.finances.gouv.fr

TRÉSORERIE AMENDES

Place de la République

BP 50050 - 54271 ESSEY-LES-NANCY Cedex

Tél. : 03 83 36 87 05

Mél. : t054003@dgfip.finances.gouv.fr

SERVICES À COMPÉTENCE LOCALE

Centres des Finances publiques de Briey, Longwy, Lunéville, Nancy (cité adm.), Pont-à-Mousson, Toul et Vandoeuvre.



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

DDPF

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

La direction départementale de la police aux frontières assure le suivi de la mission de contrôle de l'immigration dans le cadre de la législation de droit commun. La lutte contre l'emploi d'étrangers sans titre de travail reste une préoccupation constante de la direction et un axe d'action prioritaire. Les élus peuvent contacter la P.A.F. lorsqu'ils veulent vérifier que des papiers d'identité étrangers sont valables (fraude documentaire) ou pour toute difficulté rencontrée avec un étranger sans papier.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

*P.A.F. - Complexe autoroutier - BP 20005 - MONT-SAINT-MARTIN - 54411 LONGWY Cedex
Tél. : 03 82 39 57 80 - Fax : 03 82 39 57 98 - Horaires : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h*



MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICS

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF
ET DU NUMÉRIQUE

DDPP

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

Cette nouvelle direction interministérielle créée le 1^{er} janvier 2010 est issue du rapprochement de 2 directions départementales : celle des services vétérinaires (Agriculture) et celle de la concurrence, consommation et répression des fraudes (Economie).

Elle est chargée de réaliser des contrôles dans les domaines de la santé publique vétérinaire (santé et protection animale, installations classées agricoles) et protège les consommateurs dans tous leurs actes d'achat au quotidien, que ce soit dans le secteur alimentaire surveillé « de la fourche à la fourchette » ainsi que dans les autres secteurs (jouets, matériels électriques, prestations de services inclus...) pour les aspects qualité, sécurité et défense des intérêts économiques des consommateurs.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POLICE AUX FRONTIÈRES

*50, rue des ponts - CO n° 80044 - 54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 17 72 50 - Fax : 03 83 17 72 79 - Mél. : ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr*



MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

DDSP 54

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Ses missions s'exercent dans les zones urbaines du département regroupées en 9 circonscriptions soit : NANCY, DOMBASLE, LUNEVILLE, PONT A MOUSSON, TOUL, LONGWY, BRIEY-JOEUF, CONFLANS EN JARNISY et VILLERUPT. Engagée dans la prévention et la répression de la délinquance, elle assure également l'ordre public et a repris depuis juillet 2008 les missions de renseignements dévolues à l'ancienne direction des Renseignements Généraux.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Hôtel de Police - 38, boulevard Lobau - C.O. n° 90028 - 54035 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 17 27 37 - Fax : 03 83 37 93 42 - Mél. : ddsp54-csp-nancy@interieur.gouv.fr*



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Direction départementale des Territoires

DDT 54

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour toute question relative aux politiques agricoles, au développement rural et durable à l'équilibre des territoires urbains et ruraux, à la politique forestière de l'Etat ainsi qu'à l'encadrement de la chasse et la protection des milieux naturels, s'adresser à la DDT de Meurthe-et-Moselle. La DDT est le résultat de la fusion de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et de la DDE (Direction Départementale de l'Equipement).

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

45, rue Sainte-Catherine - CO n°60025 - 54035 NANCY Cedex
Tél. : 03 54 95 64 00 - Internet : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr



DGDDI

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS (LORRAINE)

La douane exerce 3 grandes missions principales :

- Une mission fiscale (traditionnelle et historique) : la douane collecte aujourd'hui 13 % des recettes de l'Etat et contribue au financement du budget communautaire, elle assure aussi le recouvrement de certaines taxes au profit des collectivités territoriales.
- Une mission économique : la douane soutient la compétitivité économique des entreprises en facilitant le commerce international, en établissant les statistiques du commerce extérieur, en protégeant les entreprises contre des pratiques déloyales telles que le dumping ou la contrefaçon.
- Une mission de sécurité et de protection du citoyen et du territoire en luttant contre les grands trafics et la contrebande : stupéfiants, armes, tabac, contrefaçons, déchets toxiques, produits non conformes...

C'est auprès de la direction régionale des douanes et droits indirects qu'il convient de s'adresser pour toute précision réglementaire en matière de débits de tabac, droits et taxes, droits d'accises, commerce des ouvrages en métaux précieux.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS (LORRAINE)

9, Rue Chalnot - 54035 NANCY Cedex - Tél. : 09 70 27 75 00 - Fax: 03 83 26 43 85
Mél. : dr-lorraine@douane.finances.gouv.fr - Internet : ww.douane.gouv.fr

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :

DIR Est

DIR EST

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

Service gestionnaire des routes nationales et autoroutes non concédées depuis 2007, le réseau de la DIR Est (1 660 km) s'étend sur 12 départements de l'Est de la France.

Ce service exploite et entretient ce réseau routier afin de permettre aux usagers de se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité. Il gère donc les réclamations concernant la gestion du réseau (déneigement par exemple).

Il assure également la maîtrise d'ouvrage d'opérations de réaménagement d'ouvrages d'art ou d'opérations de sécurité, il conçoit et réalise des travaux dans le cadre de programmes d'investissement auxquels peuvent être associés les maires.

Pour les problèmes de bruit dus à la route, c'est la DREAL qui est compétente.

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES DE L'EST

10-16, promenade des canaux - BP 82120 - 54021 NANCY Cedex - Tél : 03 83 50 96 00 - Internet : www.dir-est.fr



DRAC

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Les missions de la DRAC, service déconcentré du Ministère de la Culture et de la Communication, portent sur divers secteurs d'activités : patrimoine, musées, archives, livre et lecture publique, musique et danse, théâtre et spectacle, ethnologie, arts plastiques, cinéma, multimédia et audiovisuel, langues de France.

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

6, place de Chambre - 57045 METZ Cedex - Tél. : 03 87 56 41 35



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECCTE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

La DIRECCTE Lorraine est une direction régionale de l'Etat autour de l'entreprise, au service des salariés, des employeurs et des consommateurs. Ses services envisagent l'entreprise dans sa globalité : du point de vue de l'employeur, du salarié, du consommateur, dans les domaines techniques ou économiques, dans une logique individuelle, collective, de territoire, de branche ou de filière... Elle est organisée au niveau régional en trois pôles : «Politique du travail», «Entreprise, emploi et économie», «Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie», avec des unités territoriales dans les quatre départements lorrains.

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

Siège :

1, rue du Chanoine Collin - BP 61011 - 57036 METZ Cedex 1

Tél. : 03 54 48 20 00 - Fax : 03 54 48 20 70

Adresse courrier :

10, rue Mazagran - BP 10676 - 54063 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 30 89 20 - Fax : 03 83 30 89 79

Directrice régionale : Mme Danièle GIUGANTI - Tél. : 03 83 30 89 52

Mél. : lorrai.direction@direccte.gouv.fr - Internet : www.lorraine.direccte.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
LORRAINE

DREAL

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LORRAINE

La D.R.E.A.L., échelon régional unifié du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement : Elle élabore et met en œuvre les politiques de l'Etat en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables, de logement, de lutte contre l'habitat indigne et de rénovation urbaine. Elle veille à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en œuvre des actions conduites par l'Etat et évalue ou fait évaluer l'impact environnemental de ces actions. Elle assiste les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets. Elle contribue à la définition de la stratégie du ministère et des établissements publics en région et pilote sa mise en œuvre. Elle développe une politique des transports et des déplacements, à même de répondre aux besoins de la population, et permettant une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle contribue à promouvoir la sécurité routière. Elle contribue à la préservation et au maintien de la biodiversité et des paysages. Elle intervient dans la réduction et gestion des risques naturels, technologiques et chroniques (contrôle des installations classées, de la sécurité des activités industrielles...). Elle concourt à assurer une gestion durable de la ressource en eau et des ressources minérales. Elle lutte contre les pollutions et les nuisances. Elle favorise le développement des nouvelles formes d'énergie avec les potentialités du territoire et en tenant compte des exigences environnementales. Dans cette optique, elle évalue les stratégies énergétiques et contribue à la lutte contre le changement climatique. Elle contribue à l'information, la formation et l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LORRAINE

15, rue Claude Chappe - BP 95038 - 57071 METZ Cedex

Tél. : 03 87 56 42 00 - Internet : www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr



DTPJJ 54 / 55 / 88

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE ET VOSGES

La mission de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est de garantir la protection des mineurs en danger et la prise en charge éducative des mineurs délinquants confiés par l'autorité judiciaire.

La PJJ participe aux politiques publiques : Contrats de Ville, Contrats Locaux de Sécurité et Prévention de la Délinquance, opérations Ville-Vie-Vacances.

Elle est partenaire et réalise des actions de prévention qui concourent à l'insertion sociale des jeunes en difficulté.

DIRECTION TERRITORIALE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

25-29, boulevard Joffre - CS 45226 - 54052 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 35 11 40 - Fax : 03 83 35 94 69 - Mél. : ddpjj-nancy@justice.fr



ERDF

ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

ERDF est le Gestionnaire du Réseau de Distribution d'électricité pour les communes de Meurthe-et-Moselle (hors Entreprises Locales de Distribution), conformément aux contrats de concession signés avec le Syndicat Départemental d'Electricité et la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

A ce titre, il assure :

- La conception, la construction, le dépannage, l'entretien et l'exploitation du réseau de distribution d'électricité
- L'acheminement de l'électricité vers tous les utilisateurs quel que soit leur fournisseur d'électricité.
- Le raccordement des clients au réseau de distribution.

ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

ERDF - Direction Régionale Lorraine - 2, boulevard Cattenoz - BP 30112 - 54601 VILLERS LES NANCY Cedex
Tél. : 03.83.67.85.46 - Mél. : erdf-colloc-54@erdf.fr - Internet : www.erdf.fr/collectivites_locales



Est Habitat Construction EHC

EST HABITAT CONSTRUCTION

Société privée HLM

Ses missions consistent :

- Gestion de logements sociaux, familiaux et de foyers.
- Construction et réhabilitation après acquisition.
- Réalisation d'accession sociale.

EST HABITAT CONSTRUCTION

59, rue Pierre Semard - 54000 Nancy - Tél. : 03 83 17 33 32 - Mél. : ehc@esthabitatconstruction.fr



EPFL

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE

Partenaire privilégié des instances publiques de la région, l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs projets depuis sa création en 1973. L'EPFL s'inscrit dans une démarche d'aménagement durable du territoire, en conciliant le développement économique, la création de logements et la préservation de l'environnement. Les missions de l'EPFL permettent de faire bénéficier les collectivités et organismes publics d'une palette d'actions pour améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants :

- Les acquisitions foncières nécessaires aux projets des collectivités
- Les actions de reconversion des friches

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE

Rue Robert Blum - 54700 PONT-A-MOUSSON - Tél.: 03.83.80.40.20 - Fax : 03.83.80.40.21
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00



FDBTP 54

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La FD BTP 54 représente la profession du Bâtiment et des Travaux Publics auprès des pouvoirs publics. Elle aide, informe et conseille ses adhérents dans tous les domaines de la vie de l'entreprise (marchés publics, social, fiscalité).

La FD BTP 54, en partenariat avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle, pour des relations constructives entre professionnels et élus, propose des échanges sur les nouvelles techniques de construction, les marchés publics et avenants, la gestion des déchets de chantier,...

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

62, rue de Metz - 54014 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 30 80 73 - Fax : 03 83 30 29 63

Mél. : grangep@d54.ffbatiment.fr - Internet : www.btp54.ffbatiment.fr



FDC 54

FEDERATION DES CHASSEURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La Fédération Départementale des Chasseurs représente les chasseurs et leurs pratiques, défend et développe une chasse durable, coordonne les efforts des responsables de territoires de chasse dans la gestion locale, participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique, à la protection et à la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, conduit des actions d'information, d'éducation, d'appui technique...

Sans oublier les missions de service public que sont l'élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique, la prévention et l'indemnisation des dégâts de grands gibiers, la délivrance du permis de chasser, la formation aux examens du permis de chasser.

FEDERATION DES CHASSEURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Pour nous rendre visite : ZA Atton Sud - Rue Pierre Adt - 54700 ATTON

Pour nous écrire : BP 25 - 54702 PONT A MOUSSON Cedex

Tél. : 03 83 81 67 98 - Fax : 03 83 82 08 99 - Mél. : contact@fdc54.com



FNMNS

FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

La FNMNS est une force vive des métiers du sport, de l'enseignement, de l'animation et de la sécurité. La FNMNS est la fédération professionnelle des Educateurs Sportifs la plus représentative en France. Grâce à son centre national de formation, elle forme aux brevets d'Etat de la Natation et au secourisme les particuliers, les collectivités territoriales ou les entreprises privées.

FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

Maison des Sports - BP 7001 - 13, rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

Tél. : 03 83 18 87 57 - Fax : 03 83 18 87 58 - Mél. : fmns.org@wanadoo.fr - Internet : www.fnmns.org


FPPMAMM 54

FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Les missions principales de la Fédération visent à favoriser l'organisation de la pêche associative, à développer la lutte contre la pollution et les agressions aux cours d'eau et favoriser la promotion et le développement du loisir pêche. Elle renseigne sur tout sujet concernant la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental, ou encore le développement de la pêche amateur.

FÉDÉRATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

50, rue du docteur Bernheim - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 56 27 44 - Fax : 03 83 57 82 23
Mél. : federation@peche-54.fr - Internet : www.peche-54.fr


FFRP

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre assure plusieurs missions : développer la randonnée pédestre en France comme pratique sportive, contribuer à la sauvegarde de l'environnement, valoriser le tourisme vert et les loisirs, création et entretien des GR® (Grande Randonnée) et GRP® (Grande Randonnée de Pays).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Comité FFRandonnée 54 - Maison Régionale des Sports - 13, rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE
Tél. : 03 83 18 95 58 - Mél. : cdrp54@wanadoo.fr - Internet : www.meurthe-et-moselle.ffrandonnee.fr


FFSA & MRN

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

Créée en 1937, sous forme d'un syndicat professionnel, la Fédération française des sociétés d'assurances regroupe 240 entreprises représentant 90 % du marché français de l'assurance et près de 100 % de l'activité internationale des entreprises de ce marché. Elle réunit des sociétés anonymes, des sociétés d'assurance mutuelle et des succursales de sociétés étrangères pratiquant l'assurance et la réassurance, autour de 5 missions : représenter les intérêts de la profession auprès de ses interlocuteurs, publics et privés, nationaux et internationaux, être un outil de concertation, étudier en commun les problèmes techniques, financiers et juridiques, informer le public, promouvoir les actions de prévention.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

26, boulevard Haussmann - 75311 Paris cedex 09 - Tél. : 01 42 47 90 00 - Mél. : jp.laborde@ffsa.fr - Internet : www.ffsa.fr

MISSION RISQUES NATURELS

La mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels est une association créée en 2000 entre la FFSA et le GEMA. Son objet est de contribuer à une meilleure connaissance des risques naturels et d'apporter une contribution technique aux politiques de prévention. Les correspondants départementaux MRN peuvent apporter un support technique aux communes dans leurs obligations d'information des citoyens et sont également susceptibles d'intervenir dans des réunions, colloques ou salons d'information du public, organisés par les syndicats de rivière, les EPTB, etc.

MISSION RISQUES NATURELS

1, rue Jules Lefebvre - 75431 Paris cedex 09 - Tél. : 01 53 21 51 11 - Mél. : mrm@mrm.asso.fr - Internet : www.mrm.asso.fr



FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de défendre et de valoriser le patrimoine bâti de proximité, non protégé par l'État, c'est-à-dire ni classé, ni inscrit. La Fondation propose des partenariats avec les collectivités locales et mobilise les élus autour de projets de restauration, par le label, la souscription et la subvention.

FONDATION DU PATRIMOINE

62, rue de Metz - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 46 86 35

Mél. : lorraine@fondation-patrimoine.org - Internet : www.fondation-patrimoine.org



FONPEL

FONDS DE PENSION DES ÉLUS LOCAUX

FONPEL est le fonds de pension des élus locaux. C'est un régime de retraite par rente viagère, garantie jusqu'à 75 ans, mis en place pour les élus locaux à l'initiative de l'Association des maires de France depuis 1992. Tous les élus qui perçoivent une indemnité de fonction peuvent y adhérer. La cotisation de l'élu est abondée à 100% par la collectivité, sans délibération (4 %, 6 % ou 8 % de l'indemnité brute de fonction). L'élu peut bénéficier de sa retraite FONPEL dès 55 ans.

FONDS DE PENSION DES ÉLUS LOCAUX

DS Services FONPEL - CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex

Tél. : 02 48 48 21 40 - Mél. : fonpel@ds-services.com - Internet : www.fonpel.com

NOM :

Description :

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



GRDF

GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Filiale de distribution de gaz du groupe GDF Suez, GrDF est le Gestionnaire du Réseau de Distribution de gaz naturel des 174 communes de Meurthe-et-Moselle desservies en gaz naturel, conformément aux contrats de concession signés directement avec les communes ou les communautés de communes.

A ce titre, il assure :

- La conception, la construction, le dépannage, l'entretien et l'exploitation du réseau de distribution de gaz naturel.
- L'acheminement du gaz naturel vers tous les utilisateurs quelque soit leur fournisseur de gaz.
- Le développement du réseau de distribution de gaz et le raccordement des clients à celui-ci.
- L'accompagnement sur le conseil énergétique pour le développement des usages sobres et performants à base de gaz naturel.
- Le développement du biométhane et de la mobilité durable utilisant du méthane (GNV).

GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE EST

1, rue de la Commanderie, 54038 Nancy Cedex - Tél : 03.83.97.87.50 - Internet : www.grdf.fr



GÎTES DE FRANCE MEURTHE-ET-MOSELLE

Gîtes de France Meurthe-et-Moselle contribue au développement économique, social et culturel du tourisme, participe à l'entretien et au développement de l'habitat en vue de son utilisation à des fins touristiques en favorisant la création de gîtes et chambres d'hôtes en campagne comme en ville :

- Accompagnement, conseil et formation des porteurs de projet et propriétaires de structures d'accueil,
- Délivrance et suivi du label Gîtes de France sur le département,
- Délivrance du classement meublé de tourisme nouvelles normes.

GÎTES DE FRANCE MEURTHE-ET-MOSELLE

34 rue Saint Nicolas 54000 NANCY

Tél. : 03.83.23.49.53 - Mél. : developpement@gites54.com - Internet : www.gites54.com



GNAV

GRAND NANCY AIDE AUX VICTIMES

Le service d'aide aux victimes de Grand Nancy Aide aux Victimes intervient pour toutes les victimes d'infractions pénales sur le ressort du Tribunal de Grande Instance de NANCY (NANCY, TOUL, PONT À MOUSSON, LUNEVILLE).

L'association a pour but :

- L'accueil et l'écoute des victimes d'atteintes à la personne et aux biens
- L'aide psychologique, l'information sur les droits et l'accompagnement social des victimes
- L'orientation vers les acteurs spécialisés, pour la défense des droits.

A tout public majeur qui vient d'être victime, nous proposons gratuitement :

- Une information sur leurs droits, un accompagnement tout au long de la procédure
- Une aide dans les démarches et un soutien.

GRAND NANCY AIDE AUX VICTIMES

Permanences :

Cité Judiciaire - Bureau D'aide aux Victimes Sous sol - 2, rue du Général Fabvier - 54000 NANCY

Mais aussi dans les Maisons de Justice et du Droit de Nancy plateau de Haye, VANDOEUVRE, TOMBLAINE et à l'antenne de justice de LUNEVILLE

Tél. : 09 65 36 91 54 / 03 83 90 22 55 - Port. : 06 76 86 37 11 - Mél. : grandnancyaideauxvictimes@orange.fr



GEMA

GROUPEMENT DES ENTREPRISES MUTUELLES D'ASSURANCES

Créé en 1964, le Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances a vocation à présenter aux pouvoirs publics une approche mutualiste des questions d'assurance et d'indemnisation, à étudier et à défendre les intérêts généraux de l'assurance à caractère mutuel.

GROUPEMENT DES ENTREPRISES MUTUELLES D'ASSURANCES

9, rue Saint-Petersbourg - 75008 PARIS - Tél. : 01 53 04 16 00 - Internet : www.gema.fr



GN 54

GROUPEMENT DE GENDARMERIE NATIONALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

La gendarmerie nationale est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté et à la tranquillité publiques, assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois. Elle garantit la protection des personnes et des biens, renseigne, alerte, conduit des enquêtes judiciaires et porte secours.

Le groupement de gendarmerie départementale de Meurthe-et-Moselle est composé de 4 compagnies (Nancy - Toul - Lunéville - Briey) et d'un escadron départemental de sécurité routière.

Une convention a été signée avec l'association des maires de Meurthe-et-Moselle fin 2013 afin de renforcer les liens entre les élus et la gendarmerie.

GROUPEMENT DE GENDARMERIE NATIONALE 54

102, avenue du Général Leclerc - 54035 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 92 57 00 - Fax : 03 83 95 57 95 - Mél. : ggd54@gendarmerie.interieur.gouv.fr



INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

L'INA sauvegarde, numérise et communique les archives de la radio et de la télévision française, soit plus de 70 ans de programmes sonores et audiovisuels. Ces 3 millions d'heures conservées représentent une source exceptionnelle d'archives pour la production, la diffusion, l'édition, mais aussi la recherche et l'éducation.

INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL

31, rue Kageneck - 67000 STRASBOURG - Tél. : 03 88 23 42 42 - Internet : www.ina.fr

maîtriser le risque
pour un développement durable

INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES

L'Institut National de l'EnviRonnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale.

INSTITUT NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET DES RISQUES

École des Mines, Parc de Saurupt, 54042 Nancy - Tél. : 03 83 58 42 89 - Internet : www.ineris.fr



INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Brevets, marques, dessins et modèles sont autant de titres de propriété industrielle qui donnent aux entreprises les moyens de lutter contre la contrefaçon.

L'INPI protège et valorise l'innovation, et accompagne les déposants dans leurs démarches.

L'INPI propose une documentation juridique et technique complète à destination des innovateurs.

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

123, rue du Faubourg des 3 Maisons - BP 30749 - 54064 NANCY cedex

Tél. : 0820 213 213 choix 4 - Internet : www.inpi.fr - Réception uniquement sur RDV



La retraite complémentaire publique

IRCANTEC

INSTITUTION DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS

L'IRCANTEC est l'institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. Les maires et adjoints depuis 1973, les autres élus locaux depuis 1992, cotisent obligatoirement à cette caisse de retraite. Vous trouverez leur plaquette de présentation sur www.ircantec.fr.

INSTITUTION DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS

24, rue Louis Gain - BP 80726 - 49939 ANGERS Cedex 9

Infos retraites : Tél. : 02 41 05 25 25

Fonds social : Tél. : 0810 811 092 (prix d'un appel local) pour la France métropolitaine

DOM et étranger : Tél. : 02 41 05 25 77 / Internet : www.ircantec.fr

**INSEE**

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

L'INSEE collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants, les étudiants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions. Pour satisfaire ses utilisateurs, l'INSEE est à l'écoute de leurs besoins et oriente ses travaux en conséquence.

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

15, rue du Général Hulot - CS 54229 - 54042 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 91 85 85 - Fax : 03 83 40 45 61 - Mél. : acteurs-publics-lorraine@insee.fr - Internet : www.insee.fr

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LPO

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

La LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France. Elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité, à partir de sa vocation de protection des oiseaux. Ces principales missions sont la protection des espèces, la préservation des espaces, l'éducation et la sensibilisation. Elle dispose d'un service conseils pour les particuliers et les collectivités.

LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX

Maison de l'Espace Vert - Parc Sainte-Marie

1, Avenue du Maréchal Juin - 54000 Nancy - Tél. : 03 83 28 71 77 - Internet : www.lpo-meurthe-et-moselle.fr



POUR LA CONSTRUCTION

LQE

LORRAINE QUALITE ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION

Centre de Ressources reconnu par l'ADEME et la Région Lorraine, l'association LQE peut vous apporter les services suivants :

- Réponses à vos questions concernant l'écoconstruction et l'urbanisme durable
- Aide à la recherche d'architecte, d'urbaniste, de bureau d'études, d'entreprise par l'annuaire des acteurs lorrains de l'écoconstruction
- Exemples de réalisations exemplaires en Lorraine au travers de fiches de bâtiments
- Valorisation de vos bâtiments exemplaires par le Prix LQE organisé chaque année
- Informations par nos manifestations (conférences, colloques, visites d'opérations, journées de l'écoconstruction) et par notre lettre d'information LQE Info (réservée aux adhérents).

LORRAINE QUALITE ENVIRONNEMENT POUR LA CONSTRUCTION

62, rue de Metz - CS 83333 54014 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 31 09 88

Mél. : contact@lqe.fr - Internet : www.lqe.fr



MDPH

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

La maison départementale des personnes handicapées facilite l'accès aux droits pour les personnes handicapées : elle évalue les besoins de compensation et décide de l'octroi de différentes prestations (allocation aux adultes handicapés, cartes d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé...), de l'orientation scolaire ou vers des établissements et services médico-sociaux. 6 antennes sont présentes sur le département de Meurthe-et-Moselle pour informer les personnes sur leurs droits et les aider dans leurs démarches liées au handicap.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

123, rue Ernest Albert - CS 31030 - 54 521 LAXOU cedex - Tél. : 03 83 97 44 20 - Internet : www.mdph.cg54.fr



MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT

C'est un lieu d'accès au droit et d'accueil du public de proximité. Des informations précises et des consultations sont données par des professionnels du droit avec une orientation juridique des justiciables. C'est en outre un lieu privilégié d'aide, d'écoute, d'orientation et d'information sur les droits et obligations de chacun.

MAISONS DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Nancy

Haut du Lièvre - 17 bis, rue Laurent Bonnevey - Le Tilleul Argenté - 54100 NANCY - Tél. : 03 83 97 03 11

Tomblaine

Place Ernest Renan - 54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 21 69 65

Vandœuvre

Les villes de France - BP 93 - 5, place de Paris - 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY - Tél. : 03 83 55 10 34

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Autorité administrative indépendante, le médiateur national de l'énergie est chargé de recommander des solutions aux litiges avec les fournisseurs ou les distributeurs d'électricité ou de gaz naturel et d'informer les consommateurs sur leurs droits.

Recommander des solutions aux litiges

En cas de litige avec son fournisseur ou son distributeur d'électricité ou de gaz naturel, le consommateur ou son représentant (association de consommateurs, avocat...) peut saisir le médiateur national de l'énergie pour l'aider à régler le différend.

Après examen du dossier, le médiateur formule une recommandation écrite et motivée permettant de résoudre le litige, dans un délai de deux mois suivant sa saisine.

Informer les consommateurs sur leurs droits

Le médiateur national de l'énergie participe à l'information des consommateurs sur leurs démarches et leurs droits. A cet effet, le médiateur cofinance avec la CRE (Commission de régulation de l'énergie) le dispositif d'information « énergie info ».

Ce dispositif a pour vocation d'offrir une information complète aux consommateurs, de les accompagner dans leurs démarches liées à la fourniture d'électricité et de gaz naturel et de les orienter vers les interlocuteurs compétents si nécessaire.

MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris Cedex 09 - Internet : www.energie-mediateur.fr



MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT

Office Public de l'Habitat

Ses missions sont :

- Produire du logement locatif social.
- Répondre aux souhaits des collectivités locales dans le cadre des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).
- Renouvellement du parc immobilier, construction d'approche bioclimatique et écologique, maîtrise d'ouvrage : développement, renouvellement urbain, constructions neuves, réhabilitation, commercialisation, vente, mission sociale, proximité et maintenance, exploitation (gestion locative-quittancement, charges et contentieux).

MEURTHE-ET-MOSELLE HABITAT

33, rue de Serre - BP 80 610 - 54010 Nancy Cedex - Tél. : 03 83 17 55 55 - Mél. : fgarland@mmhabitat.fr



MISSIONS LOCALES

Les missions locales sont des structures territorialisées qui remplissent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, confiée par l'État et les collectivités territoriales. Elles ont un statut associatif et sont généralement présidées par un élu local.

Pour remplir leur fonction d'accompagnement des jeunes pour une insertion durable, les missions locales travaillent au quotidien avec les services et les institutions en charge des questions relatives à l'orientation, à la formation, à l'emploi, à la santé, au logement, à la mobilité, à la citoyenneté, aux sports, aux loisirs et à la culture.

L'objectif est de proposer aux jeunes un parcours d'insertion cohérent et citoyen, en les sensibilisant à leurs droits et leurs devoirs, avec le souci de réduire les inégalités.

Dans la pratique, les Missions Locales maillent leur territoire d'intervention par des points relais territoriaux (antennes) dans les communes. Ce réseau d'accueil apporte des réponses individualisées aux jeunes, dans la proximité et en lien avec les services des collectivités et mettent en œuvre un large partenariat notamment avec les acteurs économiques et les entreprises.

IL EXISTE 6 MISSIONS LOCALES EN MEURTHE-ET-MOSELLE

MISSION LOCALE DES PAYS DE BRIEY

7bis, avenue John Kennedy
54150 BRIEY
Tél. : 03 82 46 26 61

MISSION LOCALE DU BASSIN-DE-LONGWY

5, rue Pierre Curie
54400 LONGWY
Tél. : 03 82 25 99 77

MISSION LOCALE DU LUNÉVILLOIS

12, rue René Basset
54300 LUNÉVILLE
Tél. : 03.83.74.04.53

MISSION LOCALE DU GRAND-NANCY

88, avenue du XX^e Corps - BP 90657
54063 NANCY CEDEX
Tél. : 03 83 22 24 00

MISSION LOCALE DU VAL DE LORRAINE ET LAXOU

8, rue de la Poterne
54700 PONT-À-MOUSSON
Tél. : 03 83 81 47 32

MISSION LOCALE TERRES DE LORRAINE

2, place de la République
54200 TOUL
Tél. : 03 83 64 57 57



L'essentiel & plus encore

MSA

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole : salariés, non-salariés, retraités et leur famille. Elle couvre tous les risques sociaux en matière de prestations et de cotisations (maladie, famille, retraite, accident du travail).

Parallèlement et en complément de la protection sociale de base, elle développe une politique d'action sanitaire et sociale diversifiée en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

Engagée dans de nombreuses actions de prévention dans des domaines très divers, elle est le seul régime de protection sociale à gérer, en son sein, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels, ainsi que la médecine préventive.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

15, avenue Paul Doumer - 54507 VANDOEUVRE-LES-NANCY Cedex
Tél. : 03 83 50 35 00 - Internet : www.msalorraine.fr

**OFII**

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Immigration et de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire, l'OFII a la responsabilité de l'accueil et de l'intégration des migrants pendant les 5 premières années de leur séjour en France. Il a également pour missions l'accueil des demandeurs d'asile, les aides au retour et à la réinsertion. Depuis 2009, il a la charge de valider le visa long séjour valant titre de séjour.

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

2, rue Lafayette - 57000 METZ - Tél. : 03 87 66 00 52 - Fax : 03 87 66 95 38

**ONCFS**

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Établissement public sous la double tutelle des Ministères chargés de l'Écologie et de l'Agriculture, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage remplit 5 missions principales répondant aux axes majeurs de la dernière Conférence environnementale, dans la suite du Grenelle de l'Environnement :

- la surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,
- des études et des recherches sur la faune sauvage et ses habitats,
- l'appui technique et le conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire,
- l'évolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et la mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,
- l'organisation de l'examen et la délivrance du permis de chasser.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE

41, Route de Jouy - 57160 MOULINS-LÈS-METZ - Tél. : 03 87 64 49 14 - Internet : www.oncfs.gouv.fr

**ONEMA**

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'ONEMA est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. L'ONEMA fournit et organise une expertise de haut niveau, fondée sur les connaissances scientifiques, en appui à la conception, à la négociation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau. L'établissement contribue à la surveillance des milieux aquatiques, ainsi qu'au contrôle de leurs usages, et participe à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité. Il anime et participe à l'acquisition des informations relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, aux activités et services associés, ainsi qu'à la mise à disposition de ces informations auprès du public et des autorités tant nationales et européennes que territoriales et de bassin. Il apporte aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin, son appui technique et sa connaissance de terrain du fonctionnement des milieux aquatiques. Il participe à l'élaboration et à la diffusion des savoirs, à la formation des personnels chargés de la gestion de l'eau, ainsi qu'à la sensibilisation du public au bon état de l'eau et des milieux aquatiques.

OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

SD de la Meurthe et Moselle - Chemin de Montrichard - B.P. 149 - 54700 PONT-À-MOUSSON CEDEX - Internet : www.onema.fr



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

L'ONF gère en Lorraine près de 2 600 000 ha de forêts et d'espaces naturels appartenant à l'Etat et aux collectivités locales. La Direction territoriale Lorraine comprend 1 Agence Travaux qui regroupe les ouvriers forestiers de Lorraine et 7 Agences territoriales dont l'Agence de Meurthe-et-Moselle qui couvre l'ensemble du département. Les services donnent toute information utile concernant la valorisation et la protection des forêts publiques.

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Direction territoriale Lorraine et Agence départementale de Meurthe-et-Moselle :

5, rue Girardet - CS 65219 - 54052 NANCY Cedex

Direction territoriale :

Tél. : 03 83 17 74 00 - Fax : 03 83 32 09 89 - Mél. : dt.lorraine@onf.fr - Internet : www.onf.fr

Agence départementale de Meurthe-et-Moselle :

Tél. : 03 83 17 74 40 - Fax : 03 83 35 37 25 - Mél. : ag.meurthe-et-moselle@onf.fr - Internet : www.onf.fr

ORDRE DES ARCHITECTES

Organisme de droit privé chargé de missions de service public, institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. Doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est placé sous la tutelle du ministre de la Culture.

Ses missions sont :

- Aménagement de l'espace et plus particulièrement de l'acte de bâtir.
- Concevoir le projet architectural, construction, réhabilitation, adaptation des paysages, des édifices publics ou privés, veille de l'avancement des travaux.

ORDRE DES ARCHITECTES

24, rue du Haut Bourgeois - 54000 Nancy - Tél. : 03 83 35 08 57

Mél. : croa-lorraine@architectes.org - Internet : www.architectes.org



ORDRE DES AVOCATS

Le Conseil de l'Ordre a pour attributions de traiter toutes les questions intéressant l'exercice de la profession, la défense des droits des avocats et la stricte observation de leurs devoirs. D'une manière générale, il vérifie la conformité aux textes en vigueur de toutes conventions passées. En cas de différend entre un client et son avocat, il convient de saisir le Bâtonnier.

ORDRE DES AVOCATS

Cité Judiciaire - Rue du Général Fabvier - BP 3910 - 54029 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 41 13 84 - Fax : 03 83 28 69 66 - Mél. : ordre@avocats-nancy.com - Internet : www.avocats-nancy.com



ANMONM

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

L'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite a repris le grand principe médiéval d'assistance mutuelle que se vouaient entre eux tous les chevaliers d'un même Ordre. Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée le 8 février 2014, avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle afin de faciliter la détection d'actions réalisées par des jeunes de moins de 18 ans au profit des particuliers ou de collectivités qui, par la beauté et la grandeur de leur geste, méritent d'être valorisés par l'ANM ONM.

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Président de la section de Meurthe-et-Moselle : Jean-Louis Thiebert
38, Impasse de Montreville - 54000 NANCY - Mél. : contact-onm@voila.fr - Internet : www.anmonm.com

NOM :

Description :
.....
.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :
.....
.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :

NOM :

Description :
.....
.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :
.....
.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



PNR

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

Le PNR a pour mission de protéger et de mettre en valeur les grands espaces ruraux habités. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel et culturel. Il contribue également à l'aménagement du territoire ainsi qu'au développement économique et social. Il met en place le plan climat territorial et agenda 21.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE

BP 35 - 54702 PONT-A-MOUSSON Cedex

Tél. : 03 83 81 67 67 - Mél. : communication@pnr-lorraine.com - Internet : www.pnr-lorraine.com



POLE EMPLOI

Pôle emploi est un établissement public à caractère administratif, chargé de l'emploi, issu de la fusion entre l'ANPE et les Assedic fin 2008.

Ces missions sont l'accueil et l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, la prospection du marché du travail en allant au devant des entreprises, l'aide aux entreprises dans leurs recrutements.

POLE EMPLOI

22, rue François de Neufchâteau - 54000 Nancy - Internet : www.pole-emploi.fr

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Représentant de l'Etat dans le département, le préfet est chargé de mettre en oeuvre les politiques gouvernementales et dispose, pour ce faire, des services déconcentrés de l'Etat placés sous son autorité, et notamment les 3 directions départementales interministérielles (DDT: direction départementale des territoires, DDCCS: direction départementale de la cohésion sociale et DDPP: direction départementale de la protection des populations) ainsi que l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et de l'unité territoriale de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

S'agissant des services de la préfecture, les principales missions s'articulent autour de plusieurs grands axes: la sécurité des personnes et des biens, la délivrance des titres d'identité et de circulation, de nombreuses autorisations administratives prévues par la loi, l'organisation des élections politiques et professionnelles, la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions, le développement économique, l'aménagement du territoire, l'environnement et le développement durable.

Il convient d'y ajouter la mission très importante exercée par la direction des relations avec les collectivités locales et par les sous-préfectures, qui consiste à apporter aux élus appui technique et conseils dans de multiples domaines tels que la gestion locale, les finances locales, l'intercommunalité, l'aménagement du territoire, la sécurité...

PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

1, rue du Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY Cedex

Adresse pour l'accueil du public :

6, rue Sainte-Catherine - 54000 Nancy - Tél. : 03 83 34 26 26 - Internet : www.meurthe-et-moselle.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE DE BRIEY :

Place du Château - BP 70009 - 54151 BRIEY Cedex

SOUS-PRÉFECTURE DE LUNEVILLE

8, rue de Sarrebourg - 54300 LUNEVILLE

SOUS-PRÉFECTURE DE TOUL

9, rue Firmin Gouvion - BP 323 - 54201 TOUL CEDEX



PR

PRÉVENTION ROUTIÈRE

L'association Prévention Routière a pour but d'étudier et de mettre en oeuvre toutes les mesures et d'encourager toutes les initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.

Chaque comité départemental de l'association Prévention Routière mène diverses actions locales pour sensibiliser les usagers de tous les âges et milieux aux risques de la circulation.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

12, rue des Jardiniers - 54000 NANCY

Tél. : 03 83 30 43 78 - Mél. : preventionroutiere54@club-internet.fr - Internet : www.preventionroutiere.asso.fr



PRIM'NET

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Prim.net est un bouquet numérique dédié aux risques majeurs, porté par le Ministère du Développement Durable. Il regroupe un certain nombre de « chaînes » dédiées (8 au total actuellement), réparties comme suit :

1. www.risquesmajeurs.fr

Site/chaîne dédiée à l'information sur les risques, l'agenda, les articles explicatifs... On y retrouve aussi bien une fiche présentant le DICRIM, que des outils en ligne (police aleagram, infographies...) ou des dates annoncées de forums, conférences...

2. **Ma commune face aux risques**

Base de données recensant l'ensemble des communes du territoire et présentant les risques inhérents à chacune. Ces informations sont complétées, le cas échéant, de la liste des PPRN, des PPRT, de la liste des arrêtés catnat...

3. **Le catalogue numérique**

Recensement de l'ensemble des publications (numériques) traitant de la thématique des risques majeurs. Ces publications peuvent être ministérielles ou celles de partenaires, institutionnels (UN/ISDR par exemple) ou associatifs (CME..).

4. **Jurisprudence**

Site recensant l'ensemble de la jurisprudence relative aux risques majeurs.

5. **Photothèque**

Photothèque collaborative issue du site internet www.flickr.com invitant les internautes à partager leurs images en matière de risques. Utile pour avoir des sources imagées suite à un risque soudain (séisme, inondation...)

6. **aleas.tv**

Web tv sur les risques : vidéos ressources autour de la thématique, également disponibles en podcast.

7. **ONRM**

Observatoire National des Risques Naturels

8. **Géorisque**

Système d'information géographique présentant un ensemble de risques sur le territoire français, localisés, et par couches successives

9. **Mémoire**

La mémoire de chacun au service de la résilience de tous

10. **pprim.fr**

Plateforme d'échange

PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

Direction Générale de la Prévention des Risques - Ministère du Développement Durable - 92055 LA DÉFENSE CEDEX
Tél. : 01 40 81 88 79 - Fax : 01 40 81 20 95 - Internet : www.risquesmajeurs.fr



PROFESSION SPORT 54

Profession Sport 54, association pour le développement de l'emploi et des professions du sport en Meurthe-et-Moselle, ex ADEPS (Association pour le Développement de l'Emploi et des Professions du Sport) a pour objectif la création d'emplois dans le domaine du sport et des loisirs, la structuration de l'offre et de la demande d'emploi et la mise en place d'une véritable filière professionnelle.

Elle a pour but de mettre à disposition des animateurs/éducateurs sportifs diplômés dans des structures utilisatrices, dans toutes les mairies de Meurthe-et-Moselle.

PROFESSION SPORT 54

Groupe Scolaire Marcel PAGNOL - Boulevard VALTRICHE - 54600 VILLERS-LÈS-NANCY
Tél. : 03 83 51 68 59 - Internet : www.adeps54.fr



RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Le rectorat assure des fonctions de gestion des personnels enseignants du second degré publics et privés sous contrat, des actions de formation continue et de l'apprentissage, de tutelle administrative des lycées et universités et d'organisation scolaire du second degré (collèges et lycées).

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

2, rue Philippe de Gueldres - CO n°30013 - 54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 86 20 20 - Internet : www.ac-nancy-metz.fr



RENOUVEAU VILLAGES

Association au service du développement économique rural, Renouveau Villages et ses partenaires conseillent les municipalités rurales ou communautés de communes sur le développement économique de leurs territoires. L'association étudie gracieusement la faisabilité du projet soutenu par les élus. Si ce dernier (artisanat, bar-tabac, café-restaurant, multiservices, maison de santé, relais-poste...) est retenu par la collectivité, l'association, par son réseau, peut aider à la recherche d'un responsable pour l'activité envisagée.

RENOUVEAU VILLAGES

5, square Maréchal Foch - 54130 SAINT-MAX - Tél. : 03 83 21 04 26 - Mél. : renouveauvillages@wanadoo.fr



Réseau de transport d'électricité

RTE

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, est une entreprise de service. Sa mission de service public est d'assurer à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. RTE connecte ses clients par une infrastructure adaptée et leur fournit tous les outils et services qui leur permettent d'en tirer parti pour répondre à leurs besoins, dans un souci d'efficacité économique, de respect de l'environnement et de sécurité d'approvisionnement en énergie. A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau haute et très haute tension. Il est garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. Avec plus de 100 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 46 lignes transfrontalières, le réseau géré par RTE est le plus important d'Europe. RTE a réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 Md€ en 2013 et compte 8500 salariés. Dans le Grand Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine), RTE compte 850 salariés.

RÉSEAU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Hervé LIST - Directeur des Affaires Publiques

8 bis, rue de Versigny - BP 10110 - 54602 VILLERS-LÈS-NANCY Cedex

Tél. : 03 83 92 22 01 - Fax : 03 83 27 70 13 - Internet : www.rte-france.com



SGAR

SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES

Sous l'autorité du préfet de région, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales anime l'action interministérielle et territoriale des politiques publiques. Il revient au SGAR de conduire les actions inter-services, d'assurer le pilotage des politiques de l'Etat en région, de mener les négociations pour la rédaction d'un nouveau contrat de plan Etat-Région 2014-2020 et des Programmes Opérationnels Européens. Le SGAR assure également la mise en oeuvre et le suivi des opérations dans le cadre du Pacte pour la Lorraine. Depuis 2003, la Direction des Affaires Européennes - Préfecture de la Région Lorraine - a mis en place « une cellule d'appui » dédiée à tous les porteurs de projets et futurs porteurs de projets désireux d'obtenir des informations sur les fonds européens. Pour cela, il suffit de composer le 03.87.17.96.90, en quelques minutes, un interlocuteur vous indiquera si un projet est éligible ou pas et vous donnera la marche à suivre. Pièces à fournir, délais, procédure de déblocage des fonds, telles sont les questions posées les plus fréquentes. Si le téléphone ne suffit pas, un rendez-vous peut être pris dans les locaux de la préfecture de région ou au siège du porteur de projet.

SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES

Préfecture de la Région Lorraine - 9, place de la Préfecture - BP 71014 - 57034 METZ cedex 01 - Tél. : 03 87 17 96 90



SDIS 54

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Sous l'autorité du préfet, le directeur du SDIS assure :

- la direction opérationnelle du corps départemental des sapeurs-pompiers ;
- la direction des actions de prévention relevant du SDIS (contrôle des établissements recevant du public),
- le contrôle et la coordination des corps communaux,
- la mise en oeuvre opérationnelle de l'ensemble des moyens publics et privés de secours et de lutte contre l'incendie.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

27A, rue du Cardinal Mathieu - CS 4305 - 54035 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 41 18 00 - Internet : www.sdis54.fr



PRÉFECTURE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

SDIG

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'INFORMATION GENERALE

Le Service Départemental de l'Information Générale (SDIG) est désormais intégré, depuis la suppression de la Direction départementale des renseignements généraux le 30 juin 2008, au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique. Il est directement sous les ordres du Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

Sa mission est similaire à celle assurée auparavant par les renseignements généraux. Il est chargé de la recherche et de la centralisation des renseignements destinés à informer le gouvernement. Il participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'Etat et concourt à la mission générale de sécurité intérieure. Sa compétence est départementale. Il anticipe, gère et assure le suivi des différents mouvements contestataires. Il assure en plus, la protection des personnalités lors de leur venue dans le département.

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'INFORMATION GENERALE

38, boulevard Lobau - 54035 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 17 29 82



STAP

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le STAP a pour principales missions la protection et la mise en valeur du patrimoine, ainsi que la préservation ou amélioration de la qualité du cadre de vie par :

- l'instruction et le contrôle des autorisations de travaux sur monuments historiques en lien avec la conservation régionale des monuments historiques,
- le suivi de l'état sanitaire des monuments historiques, le suivi et la subvention de travaux d'entretien courants,
- l'instruction et le contrôle des autorisations de travaux en espaces protégés (abords de monuments historiques, aires de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine, secteur sauvegardé, sites inscrits et classés),
- l'assistance au contrôle des travaux, les constatations et poursuites des infractions d'urbanisme,
- des conseils aux particuliers et aux collectivités en matière de patrimoine, d'architecture, d'urbanisme et de paysage,
- la participation à l'élaboration des documents d'urbanisme,
- la promotion de la création architecturale (participation aux jurys de concours de maîtrise d'œuvre par exemple).

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Villa Majorelle - 1, rue Louis Majorelle - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 41 68 68 - Fax : 03 83 41 17 06

Mél. : sdap.meurthe-et-moselle@culture.gouv.fr - Liens fiches conseils : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Lorraine/Les-STAP-Architectes-des-Batiments-de-France/Fiches-pratiques



SAFER

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL

La SAFER assure plusieurs missions telles que l'installation d'agriculteurs, l'amélioration des structures foncières, la préservation de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles ou encore la transparence du marché foncier rural. Elle conseille les collectivités en matière d'aménagement rural et agricole. Elle propose également de réaliser pour le compte de tiers des études et des travaux d'aménagement foncier ou de mise en valeur sur des biens lui appartenant ou mis à disposition.

SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL

9, rue de la Vologne - BP 1009 - 54521 LAXOU Cedex - Tél. : 03 83 95 46 00 - Internet : www.safer-lorraine.com



SACEM

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE

La SACEM est une société civile gérée par les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Elle a pour mission essentielle de collecter les droits des créateurs et de les redistribuer. Elle contribue à la promotion de la création et au fonctionnement de la filière musicale. Elle conduit également :

- une action culturelle qui encourage le renouvellement des répertoires, soutient le spectacle vivant, et aide à la professionnalisation des jeunes créateurs et artistes interprètes ;
- une action sociale qui vient en aide aux sociétaires âgés, ou en difficulté, par le versement d'allocations d'entraide.

SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE

Immeuble Médiaparc - 4, rue Jacques Villermaux - CS 20400 - 54007 NANCY CEDEX
Tél. : 03 69 67 26 60 - Internet : www.sacem.fr


SOLOREM

SOCIÉTÉ LORRAINE D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Société d'économie mixte d'aménagement et de construction, entreprise au capital mixte / Entreprise publique locale. Ses missions sont :

- Conseils et montages de projets pour les communes et établissements publics à coopération intercommunale de plus de 500 habitants.
- Urbanisme opérationnel (ZAC, lotissement, PAE), fiscalité de l'urbanisme, développement durable, aménagement et restructuration de tissus urbains, rénovation urbaine, gestion d'immobilier d'entreprises, choix de procédures économiques, juridiques et fiscales, études de faisabilité, montages administratifs, réalisation de travaux de viabilisation, de voiries, de réseaux, commercialisation de terrains à bâtir.

SOCIÉTÉ LORRAINE D'ÉCONOMIE MIXTE D'AMÉNAGEMENT URBAIN

25, rue madame de Vannoz - 54000 Nancy - Tél. : 03 83 92 92 92 - Mél. : solorem@wanadoo.fr

SPL GNH

SPL GRAND NANCY HABITAT

La SPL Grand Nancy Habitat (Société Publique Locale) créée fin 2010 par le Grand Nancy et la Ville de Nancy compte 16 actionnaires. Son activité, définie par les actionnaires, porte sur les politiques du logement, de l'amélioration de l'habitat, et de la valorisation du patrimoine.

- Mise en œuvre des orientations stratégiques des actionnaires en matière d'habitat (dont les populations à besoins spécifiques) ainsi qu'en matière de patrimoine (campagne de ravalement et Plan de Sauvegarde de Mise en Valeur) et de domanialité.
- Etudes, diagnostics et suivi-animation des dispositifs opérationnels (Programme d'Intérêt Général (PIG) - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).
- Ingénierie sociale, financière et technique auprès de particuliers quelque soit leur statut d'occupation :
- Appui et aide à la mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage.
- Conseil, appui et préconisations aux collectivités pour l'amélioration de leur patrimoine et de leur territoire : accessibilité aux personnes handicapées, plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE), économies d'énergie, expertise et mise en place d'outils pour les politiques de l'habitats (copro-actif, secteurs pavillonnaires).

SPL GRAND NANCY HABITAT

7, rue Pierre Chalnot à Nancy - Tél : 03 83 37 20 24 - Mél. : grandnancyhabitat@orange.fr


SLH

SOCIÉTÉ LORRAINE D'HABITAT

Société pionnière en matière de logements sociaux. Ses missions sont :

- Production de logements locatifs conventionnés sur le Bassin de Vie de Nancy, partenaire des collectivités locales et territoriales.
- Propose un patrimoine locatif important.

SOCIÉTÉ LORRAINE D'HABITAT

2, Passage Sébastien Bottin - BP 150 - 54003 Nancy Cedex - Tél. : 03 83 39 62 00

Mél. : contact@lorraine-habitat.fr - Internet : www.lorraine-habitat.fr



SLPA

SOCIÉTÉ LORRAINE DE PROTECTION DES ANIMAUX

La SPA Lorraine (SLPA) recueille et soigne les animaux en situation d'abandon et de souffrance dans ses 2 refuges d'Amance et de Velaine-en-Haye et tente de les faire adopter dans de bons foyers. La SLPA est totalement indépendante de la SPA de Paris : il n'y a aucun lien, ni statutaire, ni juridique, ni financier et les dons collectés en Meurthe-et-Moselle par la SPA de Paris ne sont pas reversés à la SPA Lorraine. Les missions de la SLPA sont assurées par les adhésions, les dons directs et les legs. La SLPA organise également, en lien avec les communes, des campagnes chats libres pour lutter contre la prolifération des chats.

ADRESSE DES REFUGES :

Parc de Haye - Allée des Fusains - 54840 VELAINE-EN-HAYE - Tél. : 03 83 23 33 34

Ferme de la Fourasse - 54770 AMANCE - Tél. : 03 83 31 16 73

Internet : www.spa-lorraine.com



SDAA

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Chaque collectivité membre du SDAA 54 trouvera, auprès de celui-ci, conseils et renseignements (d'ordre technique ou juridique) en matière d'assainissement (collectif et non collectif) et d'eau potable (juridique uniquement).

Le SDAA 54 exerce, aux lieu et place des collectivités membres, la mission de service public du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif à savoir : le contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées (instruction administrative du dossier et contrôle sur le terrain), le contrôle périodique du bon fonctionnement et du bon entretien des installations existantes.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Site Sadoul - 80, boulevard Foch - 54520 LAXOU

Tél. : 03 83 40 85 49 - Fax : 03.83.55.47.29 - Mél. : direction@sdaa54.fr - Internet : www.sdaa54.org



SDE 54

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Chaque adhérent au SDE trouvera auprès de celui-ci conseils et informations relatives à la distribution publique d'électricité. Le SDE 54 contribue notamment à la rédaction, l'organisation et le contrôle de la bonne exécution des contrats de délégation, statuts et règlements de distribution d'énergie électrique, peut, sur demande, conseiller les collectivités sur des actions de maîtrise de l'énergie à mener sur les réseaux d'éclairage public, finance les travaux d'investissement du réseau d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux d'éclairage public, organise la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie obtenus à partir de travaux réalisés par les collectivités pour l'isolation des bâtiments, le changement de chaudières, l'éclairage public, ...

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Site Sadoul - 80 boulevard Foch - BP 50029 - 54525 LAXOU Cedex

Tél. : 03 83 28 95 80 - Fax : 03 83 28 95 84 - Mél. : accueil.sde54@orange.fr



SDGS

SYNDICAT DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE SERVICES

Le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales créé en 1948 est une organisation professionnelle qui regroupe des dirigeants territoriaux de collectivités (DGS, DGA, cadres de direction du CNFPT, agents retraités de ces catégories précitées) et de centres de gestion. Il se compose d'Unions régionales, elles-mêmes divisées en Sections départementales. Ses principales activités sont la défense des intérêts moraux, matériels et professionnels auprès des pouvoirs publics et devant les instances disciplinaires et les tribunaux, l'étude de thèmes professionnels par l'organisation de tables-ronde, la protection juridique, l'aide à la mobilité professionnelle de ses membres et la mise en place d'un réseau de médiation. Une convention a été signée en mai 2013 avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle afin de mener des actions de communication, de formation de sensibilisation, de médiation et de manifestations diverses.

SYNDICAT DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE SERVICES DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET MEUSE

Franck LEFEBVRE - Directeur Général des Services

Hôtel de Ville - 25 rue de la République - 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

Tél. : 03 83 15 84 31 - Fax : 03 83 53 30 93 - Portable : 06 16 02 02 32 - Internet : www.congres-sndg.info



SMSCOT SUD 54

SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD 54

Syndicat Mixte fermé, créé par arrêté préfectoral du 19 juin 2007 - 475 communes / 20 EPCI.

Ses missions : élaborer, suivre et évaluer le SCoT, formuler des avis sur les PLU, accompagner la mise en œuvre du SCoT. Le SCoT est un document d'urbanisme qui encadre les PLU et cartes communales dans un principe de compatibilité. Il s'inscrit dans les principes d'aménagement durable. Il doit favoriser la cohérence des politiques publiques. Le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle a été approuvé le 14 décembre 2013. Une feuille de route a également été établie à cette même date (PACTE) pour faciliter la mise en œuvre du SCoT dans les années qui viennent.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUD 54

47, rue de l'Armée Patton - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 27 91 89

Mél. : contact@scotsud54.com - Internet : www.scotsud54.com



SMSCOT NORD 54

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD 54

Syndicat Mixte, créé par arrêté préfectoral le 7 août 2009 - 116 communes en 7 communautés de communes.

Ses missions : l'élaboration, la validation, le suivi de l'exécution, l'évaluation ainsi que la révision du SCoT Nord 54, l'organisation des modalités de concertation du SCoT, la vérification de la concordance des différents documents d'urbanisme mis en œuvre à l'intérieur de son périmètre. Il se prononce sur l'ouverture à l'urbanisation des zones d'urbanisation future jusqu'à l'approbation du SCoT, l'élaboration de schémas de secteur territoriaux et/ou thématiques et leur mise en cohérence.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT NORD 54

Mairie de Briey - Place de l'Hôtel de Ville - 54150 BRIEY - Tél. : 03 82 47 16 32 (Prés.) / 03 82 45 21 55 (Dir.)

Mél. : info@scotnord54.org - Internet : www.scotnord54.org



SNSM

SYNDICAT NATIONAL DES SECRETAIRES DE MAIRIES

Le Syndicat National des Secrétares de Mairie défend les droits statutaires et les intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres. Il milite pour une véritable reconnaissance de la profession.

Le Syndicat est aussi un lien professionnel entre collègues avec un apport de conseils administratifs et juridiques du métier atypique de la fonction publique.

SYNDICAT NATIONAL DES SECRETAIRES DE MAIRIES

M^{me} Chantal ERNST - Tél. : 03 83 81 95 19



SNVEL

SYNDICAT NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES D'EXERCICE LIBÉRAL

Syndicat unitaire et représentatif au service des vétérinaires praticiens, le SNVEL est la seule organisation professionnelle vétérinaire ayant pour but de sauvegarder et de défendre les intérêts professionnels, moraux et matériels, de rechercher et de mettre en œuvre les moyens propres à faire connaître et apprécier le rôle du vétérinaire et à promouvoir l'image de la profession. Il est présent et entendu dans toutes les organisations nationales et internationales où les intérêts de la profession sont en jeu.

En partenariat avec l'association des maires de Meurthe-et-Moselle, le SNVEL 54 insiste sur la nécessité, pour chaque propriétaire, d'identifier les animaux, de les vacciner, de les stériliser, afin notamment de lutter contre la prolifération des chats errants et pour chaque commune, de disposer d'un service de fourrière.

SYNDICAT NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES D'EXERCICE LIBÉRAL

10, place Léon Blum - 75011 PARIS - Tel : 01 44 93 30 00 - Mél. : contact@snvel.fr

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le Tribunal administratif de Nancy, dont le ressort inclut les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, peut être saisi pour contester une décision prise par une autorité administrative (Etat, collectivité territoriale, établissement public, organisme privé chargé d'un service public), pour demander une indemnité en réparation d'un dommage commis par une administration ou résultant d'un ouvrage public ou de travaux publics, pour contester le montant d'impôts directs (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe d'habitation, taxe foncière, contribution économique territoriale) et de TVA et pour contester la régularité des élections municipales et cantonales. En outre, le Tribunal administratif de Nancy est également compétent depuis 2012 pour juger les recours des étrangers placés au centre de rétention de Metz.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

5, place de la Carrière - CO n° 20038 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03 83 17 43 43
Mél. : greffe.ta-nancy@juradm.fr - Internet : www.nancy.tribunal-administratif.fr

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANCY

Ce tribunal tranche :

- les litiges civils opposant des personnes privées (physiques ou morales) qui ne sont pas spécialement attribués par la loi à une autre juridiction civile (tribunal d'instance, conseil de prud'hommes etc...),
- ainsi que les litiges civils qui concernent des demandes supérieures à 10 000 euros.

Il partage sa compétence civile avec le tribunal d'instance.

Il a une compétence exclusive pour de nombreuses affaires quel que soit le montant de la demande :

- état des personnes : état civil, filiation, changement de nom, nationalité ;
- famille : régimes matrimoniaux, divorce, autorité parentale, adoption, pension alimentaire, succession, etc... ;
- droit immobilier : propriété immobilière, saisie immobilière ;
- brevets d'invention et droit des marques ;
- les actions dites «possessoires» visant à faire respecter la possession ou la détention d'un bien comme le respect d'une servitude de passage.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANCY

Cité judiciaire - rue du général Fabvier - 54000 Nancy

Accueil : 03 83 90 85 00 - Permanence Éducative : 03 83 90 85 95 - Affaires Familiales : 03 83 90 86 09



UDAF 54

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Créée en 1945, reconnue d'utilité publique, L'UDAF représente auprès des pouvoirs publics, l'ensemble des familles du département.

UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

11, rue Albert Lebrun - CS 42.143 - 54021 NANCY Cedex

Tél. : 03 83 30 59 13 - Fax : 03 83 35 45 98 - Mél. : udaf54@udaf54.com - Internet : www.udaf54.fr



URSSAF

UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

L'URSSAF a pour principale mission la collecte, et la répartition des cotisations de Sécurité Sociale ainsi que celle des contributions d'Assurance chômage – pour le compte des différentes branches de la Sécurité sociale (Famille, Vieillesse, Maladie, AT-MP) et de l'UNEDIC. Les URSSAF contrôlent l'application de la réglementation et participent à la lutte contre la fraude et l'évasion sociale. Elles assurent le suivi de l'activité économique et produisent à cet effet des statistiques sur les mouvements conjoncturels liés à l'emploi et à la masse salariale. Enfin, le réseau des URSSAF s'attache à améliorer le service rendu aux usagers : information des cotisants en vue de sécuriser leurs pratiques, mise à disposition d'un bouquet 100% dématérialisé, gestion de dispositifs de simplification des démarches liées à l'embauche de salarié.

UNION DE RECOUVREMENT DES COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Siège social : 6, rue Pasteur - 57032 METZ Cedex 1 - Tél : 3957 (0,118€TTC/min)

Mél : www.contact.urssaf.fr - Internet : www.lorraine.urssaf.fr



54 - 55 - 88

UNPI 54 55 88

UNION NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE ET VOSGES

Créée en 1915, la Chambre Syndicale des Propriétaires et copropriétaires d'Immeubles de Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges est une Association régie par la loi de 1901. En 2006 elle devient l'Union Nationale de la Propriété Immobilière 54 55 88. Elle fait partie des 120 Chambres qui constituent l'UNPI nationale et défend la propriété immobilière privée. Les objectifs de l'UNPI sont concrets pour les propriétaires bailleurs, copropriétaires, propriétaires occupants, personnes morales et mairies : répondre à toutes problématiques ou questions juridiques des adhérents sur l'immobilier, connaître les prix des marchés locaux du locatif, comment bien choisir son locataire, mettre à disposition des documents types pour la gestion du patrimoine, comment bien rédiger son contrat de location et états de lieux... , comment se protéger des risques (impayés, dégradations, bruit et promiscuité...), comment bien entretenir son patrimoine. De plus chaque adhérent peut bénéficier des formations annuelles de l'association et ce gratuitement. De nombreuses communes et communautés de communes ont déjà manifesté leur confiance à l'UNPI en adhérant, rejoignez-les.

UNION NATIONALE DE LA PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE ET VOSGES

12, place Carnot - 54000 NANCY - Tél. : 03 83 32 93 10 - Mél. : unpi.nancy@gmail.com - Internet : www.unpilorraine.com



VNF

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Etablissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700 km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Les missions de VNF :

- Gérer, entretenir et exploiter 6 700 km de fleuves, canaux et rivières aménagés, près de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public bord à voie d'eau.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures nouvelles en cohérence avec le réseau européen.
- Aménager et valoriser le domaine public fluvial (DPF).
- Développer le transport fluvial et l'ensemble des activités connexes.
- Favoriser le report modal et les logistiques multimodales.
- Mettre en œuvre une politique de développement de la voie d'eau et de ses usages.
- Participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.
- Favoriser l'implantation d'espaces industriels, logistiques et le développement touristique.
- Encourager et développer la production d'énergies douces.
- Optimiser la gestion de l'eau et de ses usages.

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Direction territoriale Nord-Est - 28, boulevard Albert 1^{er} - CO n°62 - 54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 95 30 01 - Internet : www.nordest.vnf.fr

NOM :

Description :

.....

.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :

.....

.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



NOM :

Description :
.....
.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :
.....
.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :

NOM :

Description :
.....
.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :
.....
.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :

NOM :

Description :
.....
.....

COORDONNÉES ET CONTACT(S) :

Adresse :
.....
.....

Tél. : Fax :

Mél. :

Internet :



depuis 1994
Agrement Ministère de l'Intérieur
 Région Lorraine **Formation**
 N°4154010535

Direction de la publication
Rose-Marie FALQUE
 Directrice de la rédaction
Anne-Mathilde COSTANTINI
 Mise en page
Olivier TISSERANT
 Impression
La Nancéienne d'Impression

Tél. : **03 83 28 54 00**
 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h
 et de 14 h à 17 h sauf le mardi matin

Mél. : direction@adm54.asso.fr

**Association des maires
 de Meurthe-et-Moselle**
 Site Sadoul - 80, boulevard Foch
 CS 11045 - 54522 LAXOU CEDEX
 Tél. : 03 83 28 54 00
 Fax : 03 83 28 96 96
www.adm54.asso.fr

